Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 96 (1960)

Heft: 42

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX 26 NOVEMBRE 1960 XCVIe ANNÉE — No 42

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S. A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

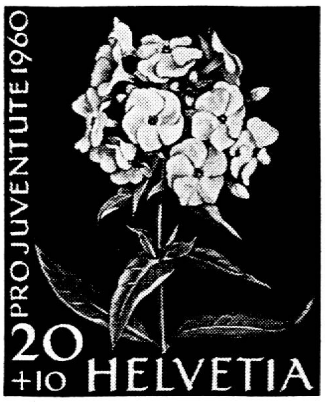

Pro Juventute

aide à l'enfance et à la jeunesse

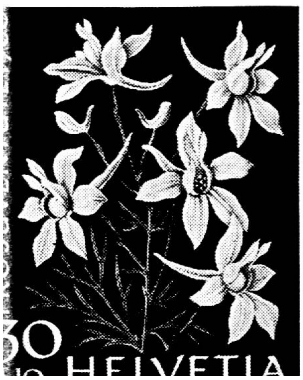

soutenez ses efforts!

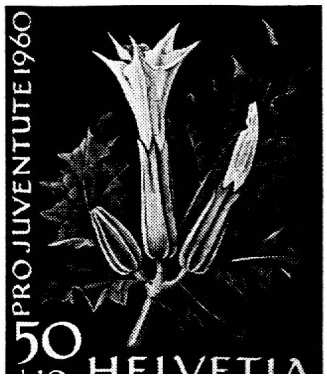

Partie corporative

SPR - COMITÉ CENTRAL

Cartes de membre

Vous n'ignorez pas qu'**à partir du 1er janvier 1961 toutes les facilités tarifaires accordées jusqu'ici seront supprimées.** Les porteurs de la carte de membre en seront informés par l' « Educateur ».

Groupe scolaire romand du magnétophone

Nous rappelons la séance qui aura lieu demain dimanche à 10 h., à l'Ecole de l'Aurore, rue de l'Aurore 1, Lausanne. Tous les collègues sont invités.

SPR - Comité central

C'est à Cully, dans une école toute neuve, et d'où la vue eût été si belle si les nuages avaient été moins bas, la pluie moins drue, que le comité central a tenu séance, le samedi 19 novembre, sous la présidence d'A. Perrot. J. P. Rochat, futur rapporteur du congrès de 1962, assistait à la réunion. M. J. L. Pittet, président de la Commission scolaire de Pully nous a fait aimablement les honneurs de la maison.

Aux *Communications,* nous apprenons que M. E. Cavin (Vaud) a été désigné pour représenter la SPR au stage du *Centre international de l'enfance,* à Paris.

Les demandes de personnel enseignant pour les pays en voie de développement accéléré se font nombreuses, mais ni la SPR, ni le département politique fédéral qui reçoit les offres de places ne sont outillés pour atteindre rapidement d'éventuels candidats, les trier, leur assurer un minimum de préparation, ou leur accorder un supplément de traitement pour compenser les conditions plutôt peu satisfaisantes qui sont offertes. La Confédération devra y songer.

Le comité accepte de voir adhérer la SPR à l'Ethnie française, groupement culturel qui comprend surtout des Belges et des Suisses romands et qui a pour but l'illustration et la défense de la langue française. Il s'agit naturellement du groupe romand de cette association.

Les nouveaux statuts du *Comité d'aide aux écoles suisses de l'étranger* ne nous donnent pas entièrement satisfaction. La seule association nouvelle du corps enseignant qui devrait entrer au comité est celle des instituteurs catholiques ; nous aurions désiré un élargissement beaucoup plus effectif des bases sur lesquelles repose le comité d'aide et ensuite, nous demandons que l'équilibre des forces soit maintenu entre le corps enseignant et les autres sociétés ; nous estimons, en effet, que les apports en personnel, pour les écoles suisses de l'étranger, sont pour le moins aussi importants que les apports financiers.

La dernière assemblée des délégués de la SPR de février dernier à Yverdon, a adopté les nouveaux statuts de la *Guilde de documentation.* Ils prévoient la nomination d'une commission qui compte un délégué par canton. Les sections cantonales sont donc invitées à désigner leur délégué.

L'Educateur fera paraître, en 1961, un certain nombre de numéros spéciaux.

A. Perrot, président, nous fait part de quelques réflexions sur *la SPR et son organisation actuelle* qui ne semble pas être adaptée aux exigences des temps présents, vu la complexité croissante des tâches qui doivent être accomplies et les moyens restreints mis à la disposition du comité central. Ces problèmes sont assez importants pour mériter d'être mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

L'Imprimerie Corbaz, qui est responsable de notre « Educateur », nous annonce que l'augmentation des salaires dans l'imprimerie et celle des charges sociales rend nécessaire un relèvement des tarifs de l'ordre d'environ 16 %.

Enfin J. P. Rochat nous fait part de ses impressions sur la *Commission romande du rapport 1962,* où pour la première fois siègent les représentants de tous les cantons romands, instituteurs primaires et professeurs secondaires. Le souci d'une école romande semble beaucoup plus aigu chez les premiers que chez les seconds.

La commission se propose d'engager une action pour saisir l'opinion publique de l'importance du problème ; des démarches ont déjà été entreprises auprès des groupements patronaux, des syndicats ouvriers et de la presse. L'accueil reçu a été en général très favorable. Il ne s'agit pas de propagande, mais d'exposer des renseignements précis qui montrent où nous en sommes, et la commission restera en relations avec le Comité central.

Après un travail aussi ardu, le Comité a été l'hôte d'une réception charmante dans un certain sous-sol, agréablement meublé. Nos remerciements à tous ceux qui nous ont entourés.

G. W.

Stage itinérant italo-suisse

Lundi 31 octobre sont arrivés à Genève une trentaine de collègues italiens, participant à un stage itinérant organisé sous les auspices de « Fraternité mondiale ».

La première journée a été consacrée à la traditionnelle visite des institutions internationales et à un premier contact avec le corps enseignant genevois.

Le mardi 1er novembre, les visiteurs admirèrent les classes de l'Ecole Geisendorf et de l'Ecole professionnelle et ménagère de Cayla, sous la conduite de notre collègue Massarenti, précieux interprète. A l'aula de l'école secondaire, M. René Jotterand, directeur de l'enseignement primaire, s'attacha à définir la forme et les principes de l'éducation civique, exposé remarquable, dont les visiteurs apprécièrent les données claires et concrètes. Le professeur Renato Coén, de l'Institut de pédagogie de l'Université de Florence, relata ensuite les conditions parfois fort difficiles dans lesquelles l'éducation civique est enseignée en Italie.

Au nombre des invités, M. Pierre Visseur, secrétaire général de « Fraternité mondiale », salua entre autres M. Robert Dottrens, directeur des études pédagogiques, M. André Neuenschwander, inspecteur scolaire, Mlle Marta, présidente de l'UIGD, et de nombreux représentants de l'enseignement secondaire et primaire genevois.

Le lendemain, c'est à Lausanne que les congressistes se réunirent. Accueillis par notre collègue Gaston Bory, actif animateur du mouvement « Fraternité mondiale » à Lausanne, et quelques collègues dévoués, les congressistes ont visité le Tribunal fédéral, posant à leur guide de multiples questions sur notre système judiciaire. A l'aula de l'Ecole normale, M. Louis Meylan, professeur honoraire de l'Université de Lausanne, dont

les ans n'ont pas affaibli l'enthousiasme pour tout ce qui touche à la compréhension entre les peuples, a présenté une étude vivante sur « la formation civique de la jeunesse », insistant sur l'importance primordiale du climat affectif dans lequel ces notions sont inculquées. M. Zerboni, professeur à Turin, a défini les exigences d'un enseignement de l'histoire conforme au respect mutuel. C'est Mme Deodato-Chabloz qui a assumé de façon distinguée la traduction du bel exposé de M. le professeur Louis Meylan.

Au nombre des invités, M. Bory salua MM. Monnier et Martin, chefs de service, MM. Michaud et Zeissigm, directeurs, et M. Michel Ray, inspecteur scolaire. Notre collègue Vivian, président de l'APEL, renseigna nos amis italiens sur l'activité corporative et culturelle de l'association.

Au cours du repas, servi au Café du Théâtre, M. Georges Jaccottet, directeur des écoles de Lausanne, s'adressa fort courtoisement aux invités, soulignant la valeur de cette confrontation loyale d'un enseignement qui n'est rien moins que la préparation à l'usage des droits et à l'accomplissement des devoirs dans l'Etat démocratique.

Jeudi 3 novembre, nos amis d'Italie visitèrent le Château de Chillon, pique-niquèrent joyeusement dans une des salles réchauffée par un accueillant feu de cheminée, et se rendirent à Sion, où une dernière séance les retrouva à la salle du Grand Conseil pour des exposés touchant à l'enseignement de la géographie. M. le président de la ville et commune de Sion, en un tour d'horizon fort attachant, énuméra les tâches qui se posent à l'édilité sur le plan de l'enseignement. M. Gay-Croisier, instituteur à Martigny, présenta les ingénieux cahiers dont il est l'auteur, et M. le chanoine Eracle évoqua quelques objectifs de l'enseignement de la géographie à l'école secondaire. La discussion, animée par le directeur des écoles, M. Paul Mudry, s'est prolongée autour de ces problèmes éducatifs et des méthodes qui, dans la géographie en particulier, doivent conduire l'enfant à honorer toutes les patries et à y discerner la grande aspiration commune vers la paix, la liberté, le travail fécond, le respect humain enfin.

Nouant la gerbe, M. Pierre Visseur souligna l'importance de ces contacts, aussi bien sur le plan purement pédagogique — par l'étude des différents moyens d'action — que sur le plan international. Nos collègues italiens nous ont chargé de messages reconnaissants à l'intention de tous ceux qui ont facilité leur séjour et contribué à leur information.

A. P.

VAUD

Paiement de nos salaires par l'intermédiaire de l'Etat

Nous avons fait paraître, il y a quelques semaines, un petit article où nous invitions nos collègues à se faire ouvrir un compte de chèques en vue du paiement de nos traitements par l'Etat.

Nos quelques lignes ont déclenché toute une série de réactions dont nous nous faisons l'écho ici.

Il y a d'abord ceux qui ne comprennent pas pourquoi la nouvelle loi sur l'école primaire a introduit ce nouveau mode de faire ; ils trouvent que tout allait très bien ainsi et ne voient pas les raisons de ce changement. A cela, on peut répondre en plusieurs points :

1. Le paiement par l'Etat évitera désormais bien des désagréments aux collègues en service dans des communes aux finances chancelantes (il est arrivé que la « paie » se fasse attendre au-delà du 1er du mois suivant, voire quelques mois, quand le boursier communal ne pouvait avancer de sa poche les fonds nécessaires).
2. Le mensuel pèlerinage chez le boursier sera supprimé ; cette rituelle démarche était en général fort sympathique, souvent pittoresque, mais a pu présenter parfois certains inconvénients dus au caractère même du personnage à affronter...
3. En cas d'absence pendant les vacances, il nous sera plus facile, avec le nouveau système, d'obtenir notre salaire où nous le désirons.

Je sais qu'il s'agit là de cas particuliers, qu'en général nous n'avons qu'à nous louer de la bonne grâce et de la discrétion de ces messieurs, mais... il y a ces cas particuliers. Il existe encore d'autres raisons sur lesquelles je passe. (La situation n'est pas la même, notamment, dans les villes qu'à la campagne.) Mais la question n'est pas là, car le paiement par l'Etat est un fait acquis.

Certains collègues se refusent à l'idée d'ouvrir un compte de chèques et estiment que la meilleure solution serait de pouvoir « toucher » leur salaire chez le receveur de l'Etat : « On y va déjà pour les augmentations ; ça ne changerait rien ».

D'autres préféreraient recevoir leur argent par mandat postal.

Comme il y a aussi des partisans du compte de chèques, on voit que les avis sont bien partagés et qu'il serait difficile de satisfaire les uns sans déplaire aux autres, à moins que l'Etat ne se plie au désir de chacun... L'unanimité se fait cependant sur un point : quel que soit le mode de paiement qui nous sera proposé (ou imposé), *aucune retenue ne doit nous être faite pour le port.*

Nous avons pris des renseignements au Département à ce sujet. Il semble qu'un système de paiement directement de Lausanne (sans passer par le receveur), soit à l'étude. La question n'est pas encore tranchée ; nous apporterons des précisions dès que nous serons en mesure de le faire. *G. Eh.*

Revision de nos conditions de rémunération

Un grand merci à Robert Nicole pour son article de samedi passé sur ce sujet : il venait à son heure pour condenser toutes les opinions et sentiments qui se sont fait jour sur ce chapitre ces derniers temps.

Il y a toutefois une de ses phrases qui me paraît brouiller un peu les cartes, et à laquelle les explications qui suivent donnent un démenti. La voici, concernant donc un point de la motion Deppen, « c'est celui qui vise à obtenir l'égalité des salaires entre la femme et l'homme, *à fonctions et qualités égales !* » C'est un peu l'écho de ce slogan « à travail égal, salaire égal » qui précisément est faux quant à la répartition équitable du revenu national. Il faut y répondre par un autre slogan, puisque hélas ! on en est à cette mode : « *A charges égales, salaire égal !* » ce qui me paraît à la fois simple et clair, et résumant mieux la pensée juste de mon collègue cité plus haut. *C. Cornuz.*

Notre milieu scolaire

Le corps enseignant vaudois a pris connaissance avec un vif intérêt de l'article 66 de la nouvelle loi primaire, qui prévoit que « les municipalités doivent soumettre

à l'examen de la commission scolaire et du corps enseignant tout projet de construction, de réparation ou de transformation de locaux scolaires ».

Cette innovation vient à son heure : elle sanctionne un usage qui s'était établi dans la plupart de nos communes.

Comment ce nouvel article sera-t-il appliqué ? Recueillera-t-on les vœux des maîtres lors du projet de construction ? N'auront-ils à se prononcer que sur les plans ou les aménagements accessoires ? Dans quelle mesure tiendra-t-on compte de leurs désirs ? Autant de questions que nous avons le droit de nous poser.

La poussée démographique de l'après-guerre a nécessité la construction d'un grand nombre de bâtiments scolaires. Dans chacune de nos villes, il y a un ou plusieurs collèges récents. Les charges imposées à la communauté sont d'autant plus lourdes qu'elles figurent au bilan dans les « biens improductifs ». Ces sommes ont-elles toujours été bien employées ? Il est permis d'en douter.

La première impression que ressent l'observateur de nos plus récentes constructions est celle de la perfection. Nous avons poussé jusque dans les moindres détails le souci du travail bien fait. A l'extérieur comme à l'intérieur, les dernières trouvailles architecturales et technologiques sont appliquées pour le plus grand émerveillement de nos visiteurs étrangers. Tout serait parfait si l'on ne finissait par y introduire des enfants. Le verdict de l'usage ne confirme alors pas toujours les espoirs des spécialistes.

Pour être fonctionnel, un bâtiment scolaire doit accorder aux enfants l'espace, le calme, la lumière, la chaleur, la propreté et la sécurité. Il doit aussi s'accorder à un certain mode d'enseignement : si l'on veut créer des locaux dans lesquels un maître immobile distribue le savoir à trente enfants eux aussi immobiles, alors continuons à construire des cubes de béton dont l'aspect rappelle plus la cuisine américaine que la chambre de famille. Mais la salle d'école n'est pas qu'un auditorium ; elle est un lieu dans lequel trente et une personnes doivent vivre ensemble plus de trente heures par semaine. C'est pourquoi il convient de parler de milieu scolaire.

Quelles conditions celui-ci doit-il remplir pour favoriser l'action éducative ? La première et la plus impérieuse c'est d'être spacieux. Nous construisons trop étroit. Si l'on accordait aux enfants le nombre de mètres carrés que l'on attribue aux fonctionnaires dans les nouveaux bureaux, le problème ne se poserait pas. Nous n'en sommes plus au temps de l'école assise. Pour se rendre au tableau, pour chercher un renseignement ou se livrer à une activité personnelle, l'enfant doit pouvoir se déplacer sans gêner ses camarades. Il faut donc de la place, beaucoup de place. Pourquoi ne pas avoir, avec chaque classe, un petit local dans lequel serait déposé tout le matériel et la documentation dont un élève peut avoir besoin ?

La lumière et le soleil sont largement déversés dans nos locaux modernes, un peu trop même. Ceux qui n'ont pas passé dans un collège moderne quelques chauds après-midi d'été ignorent les méfaits de l'école en serre. Le problème qui se pose aujourd'hui n'est plus d'apporter de la lumière et de la chaleur mais plutôt de l'ombre et de la fraîcheur. En ménageant dans la paroi quelques intervalles murés, on ne réduirait pas la lumière mais on rendrait l'atmosphère plus respirable.

Si nos collèges sont construits dans des emplacements tranquilles, cela ne suffit pas à supprimer tous les bruits intérieurs. Les longs corridors, se comportant en caisses de résonance, répercutent les moindres bruits dans tout le bâtiment. Un gros effort devrait être entrepris pour insonoriser les locaux.

Les cours ne sont plus seulement goudronnées, elles sont entourées de pelouses et de pièces d'eau destinées à charmer les yeux des visiteurs. Comme si nos enfants avaient envie de se promener en admirant des massifs ! Il leur faut de la place pour s'ébrouer, courir et taper sur une balle. Quelques agrès ne nuiraient pas à l'esthétique de nos préaux.

Les sociologues nous ont appris qu'à partir d'une certaine masse critique le comportement d'une foule ne pouvait plus être contrôlé. Il fut un temps où, par souci d'économie, on construisait de vastes blocs scolaires abritant trente ou quarante classes. Belle économie, en vérité ! Il faut méconnaître totalement l'enfance pour concentrer mille gosses dans un bâtiment avec l'espoir d'y faire autre chose que du dressage. Nous n'avons pas le droit de condamner nos enfants à cette école concentrationnaire. Il y a, semble-t-il, une limite dans les dimensions des collèges qui ne peut être dépassée sans soumettre ceux qui y vivent à de graves tensions.

Il faudrait encore parler du mobilier, des planchers, des tableaux d'affichage, des tableaux noirs, des armoires, des rayons...

Ces quelques réflexions n'ont pas la prétention d'épuiser le débat. Elles ne visent qu'a attirer l'attention des maîtres et des responsables de l'enseignement sur le milieu qu'ils créent pour les enfants. La loi vient de nous accorder le droit de faire connaître notre opinion. Bien que nous ne soyons que consultés, c'est une lourde responsabilité que nous acceptons. L'occasion semble donc toute trouvée de recueillir les observations qu'ont pu faire nos collègues sur ce problème. Dans chaque construction, l'expérience a montré qu'il y avait eu des erreurs et des réussites. En recueillant en un vaste dossier toutes les remarques qui ont été faites dans le canton, nous rendrions service à tous les maîtres qui seront consultés par leurs autorités. Nous pourrions même provoquer un large échange de vue avec les architectes et les entrepreneurs qui ignorent trop souvent les problèmes de l'enseignement.

F. Barbay.

LA NOUVELLE LOI SUR LA CAISSE DES PENSIONS :

Du très bon... et du très mauvais !

L'analyse succincte qu'a faite notre bulletinier vaudois du nouveau projet de loi de retraites m'incite à apporter quelques renseignements complémentaires qui me paraissent nécessaires à la compréhension exacte du problème. Au moment où paraîtront ces lignes, le premier débat sera probablement terminé au Grand Conseil et nous nous acheminerons vers le deuxième débat. Ayant participé aux discussions du Grand Conseil sur le même objet, en 1951 déjà, nous nous permettrons de faire ici ou là quelques citations instructives...

Les avantages du nouveau projet.

Reconnaissons d'emblée que, dans ses grandes lignes, le projet 1960 représente un net progrès sur celui de 1951. Un nouveau système est inauguré qui remplace la *solidarité à l'intérieur d'une génération* par celui, plus social, de *solidarité des générations entre elles.* C'est dire qu'on abandonne enfin le sacro-saint système de capitalisation pure pour entrer dans l'ère, plus moderne, du système mixte de « capitalisation-répartition ». Cela est possible grâce à la pérennité des effec-

tifs dans l'administration de l'Etat de Vaud. Petit à petit, les conceptions que nous défendions il y a bientôt vingt ans fraient leur chemin. Ce n'est pas trop tôt ! On peut affirmer sans crainte que, même en abandonnant en partie le système de capitalisation pure, on conserve des bases financières saines et mathématiquement sûres.

L'abandon des cotisations de rappel.

L'abandon des cotisations de rappel est une excellente chose. En 1951, déjà, nous disions au Grand Conseil :

« ...M. Chuard vient de nous dire qu'il est demandé à chaque affilié le 185 % de toute augmentation de salaire. Je ne pense pas qu'on trouverait une seule caisse qui fasse peser aussi lourdement sur les affiliés les charges de son assainissement... »

Demain, les augmentations de salaires (adaptation au coût de la vie, promotions) seront automatiquement incorporées au système. C'est un progrès.

Autres avantages.

Le tableau V est supprimé, qui fixait les réductions de pensions à la suite d'entrées tardives dans la Caisse.

Des pensions minimales sont instituées et seront désormais automatiquement indexées, c'est-à-dire que si l'indice officiel varie de 3 points, les pensions seront modifiées en conséquence.

Des pensions pour enfants d'invalides sont également créées. L'enfant d'invalide a droit, jusqu'à l'âge de 20 ans révolus, à une pension égale au 10 % du traitement assuré.

Le supplément temporaire est certainement l'innovation la plus importante de la loi. Jusqu'au moment où il aura droit à l'AVS, le bénéficiaire d'une pension d'invalidité ou de retraite obtient un supplément temporaire de 1800 francs par an, ou 150 francs par mois qui s'ajoutent à sa pension.

Enfin, bonne nouvelle pour les bénéficiaires de pensions anciennes : leurs allocations de renchérissement seront augmentées de 360 francs dès le 1er janvier 1960 et les pensions de veuves de 180 francs.

Ces montants sont ceux adoptés par la commission du Grand Conseil (le Conseil d'Etat proposait respectivement 300 francs et 150 francs. Il reste bien entendu que l'accord final du Grand Conseil est nécessaire pour transformer ces propositions en réalités.

Sur le plan financier.

Les choses vont tout autrement que sous l'empire de l'ancienne loi. Les recettes de la Caisse sont définies *en % des traitements,* afin que puissent évoluer les recettes en même temps que les salaires. Donc, plus d'annuité de l'Etat en % d'un déficit technique abstrait ! Le versement complémentaire de l'Etat s'effectue en % des traitements versés. Cela fait au total pour l'Etat 16 % et 8 % pour les assurés. Total : 24 %. On remarquera que les charges respectives de l'Etat et des affiliés ne sont pas modifiées. Elles demeurent dans la proportion de 2 à 1.

De graves inconvénients : prolongation du temps de service.

Nous avons tenu à montrer les avantages très nets du projet, mais nous tenons aussi à en souligner vigoureusement les graves faiblesses.

Pour bénéficier du supplément temporaire de 1800 francs, l'affilié doit avoir préalablement effectué une prolongation du temps de service :

de 12 mois, s'il cesse ses fonctions avant 60 ans ;

de 6 mois, s'il cesse ses fonctions entre 60 et 63 ans ;

de 3 mois, s'il cesse ses fonctions après 63 ans.

Il est clair que le corps enseignant est particulièrement touché par cette mesure qui ne se justifie pas actuariellement.

Dans son rapport complémentaire du 17 novembre 1959 adressé au chef du département des Finances du canton de Vaud, M. Kaiser, expert, déclarait, après avoir considéré le taux moyen général de 23 % des traitements cotisants :

« Si nous sommes finalement amenés à proposer un *taux moyen général de 24 %,* nous voulons, de cette façon, garder 1 % des traitements cotisants pour financer les *suppléments temporaires* non compris dans l'évaluation des dépenses de M. Haldy. »

Cette affirmation est répétée en ces termes à la page 21 du dit rapport :

« La proposition de revision, en particulier l'introduction des suppléments temporaires, la suppression du tableau V et la diminution de l'annuité peuvent être facilement réalisés à l'aide du nouveau taux moyen général de cotisations de 24 %. »

On ne saurait être plus clair. La prolongation du temps de service ne se justifie pas actuariellement. Socialement et humainement, c'est une mesure rétrograde contre laquelle le corps enseignant doit se dresser avec énergie. Il est bien évident qu'elle a été imposée pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'économie du projet. Il s'agit en réalité d'essayer de lutter contre la pénurie d'instituteurs en retenant en service ceux qui pourraient être tentés de s'en aller.

En 1951, nous disions au Grand Conseil :

« Les membres du corps enseignant entrés au service de l'administration cantonale avant 1922 avaient été engagés pour une durée de 30 ans. En 1933, la durée du service a été fixée à 35 ans et aujourd'hui, on l'augmente encore en fixant à 57 ans l'âge auquel l'instituteur peut toucher sa pension maximum. Ainsi, dans une même carrière, il a vu les exigences de l'Etat s'aggraver deux fois, etc. »

Ajoutons qu'à ce recul de l'âge de la retraite s'ajoutent les fameux rachats sous forme de temps de service. Que dire de cette nouvelle « tuile », sinon qu'elle vient au moment où les enseignants doivent faire face à des difficultés professionnelles grandissantes, où l'usure nerveuse s'accroît, où d'innombrables facteurs extérieurs à l'école rendent l'enseignement de plus en plus difficile. Prétendre que l'acceptation du supplément temporaire est facultative n'est pas un argument sérieux. La création du supplément temporaire a pour origine l'intention de combler le « trou » entre le début de la retraite et le moment de toucher l'AVS. C'est une innovation de caractère social. Il est donc anormal, pour ne pas dire plus, de la faire payer d'un prix aussi élevé.

Nos collègues femmes durement frappées.

Une des dispositions les plus graves de la nouvelle loi est celle qui a trait à la mise à la retraite facultative des femmes. *La faculté, pour les femmes, de « partir » à 50 ans est supprimée. On saute délibérément à 55 ans !* Actuellement, une institutrice (ayant ramené son âge de départ à 20 ans, ce qui est obligatoire), peut prendre sa retraite à 54 ans avec paiement plein. Admettons qu'elle veuille partir à 50 ans, sa pension subit une réduction de l'ordre de 28,5 %. Cette faculté lui est ôtée.

Ainsi, l'institutrice, qui souffre déjà d'une inégalité de salaire, subit les aggravations suivantes :

a) perte de la faculté de partir à 50 ans ;

b) perte de la faculté de toucher une pension complète à 54 ans.

Afin qu'il n'y ait pas d'équivoque, nous reproduisons intégralement l'ancien et le nouvel article concernant la mise à la retraite des femmes :

Art. 25 ancien (actuel)

L'institutrice ou la maîtresse secondaire âgée de *cinquante ans* révolus au moins a la faculté de demander sa mise à la retraite. Si elle est âgée de *moins de cinquante-quatre ans,* les réductions du tableau VI s'opèrent.

Art. 25 nouveau

L'assurée âgée de *cinquante-cinq ans* révolus a la faculté de prendre sa retraite. Si elle ne compte pas trente-cinq années d'assurance, sa pension est réduite conformément à la règle figurant au pied du tableau I.

Et ce que la future loi appelle pudiquement « la règle figurant au pied du tableau I » est impitoyable. Qu'on en juge : « Si un assuré se retire un an avant d'avoir atteint 35 années d'assurance, la retraite qu'il aurait obtenue un an plus tard est multipliée par le facteur 0,9.

» S'il se retire :

2 ans avant,	le facteur de	réduction	est de	0,81
3 ans avant,	»	»	»	0,729
4 ans avant,	»	»	»	0,6561

Et ainsi de suite. La pension éventuelle de veuve est réduite de la même façon.

Précisons encore que ces réductions massives s'appliquent aux deux sexes.

Les prolongations « volontaires ».

L'autorité de nomination peut, avec l'accord de l'intéressé, maintenir en fonctions d'année en année, mais au plus tard jusqu'à l'âge de *63 ans* les instituteurs et divers autres fonctionnaires.

Il est clair que cette « nouveauté » doit faire réfléchir le corps enseignant. Elle s'inscrit dans la ligne générale du projet qui tend à allonger le nombre d'années de service. La mention « avec l'accord de l'intéressé » ne doit pas faire illusion. C'est à l'application qu'on s'apercevra de certaines pressions... On nous a compris, j'espère.

En résumé, si la loi est bonne dans son ensemble, il s'y ajoute « des verrues » qui relèvent toutes d'une intention administrative évidente. Les méthodes utilisées pour conserver en service le corps enseignant sont inquiétantes. Il eût été plus simple pourtant de supprimer cette inconcevable disposition qui veut que le retraité qui reprend du service soit obligé de travailler gratuitement une partie de l'année, sous prétexte que sa retraite et sa rémunération comme remplaçant dépassent ensemble son ancien traitement. Tout travail mérite salaire, même pour un retraité !

A la longue, les dispositions qui vont être adoptées par le Grand Conseil se retourneront contre leurs auteurs. Prévues pour atténuer la pénurie de corps enseignant, elles contribueront à l'aggraver, la profession d'éducateur devenant de moins en moins enviable.

Souhaitons que ces lignes aident à corriger une loi qui, pour le corps enseignant, révèle de très fâcheuses tendances, que nous ne manquerons pas de souligner au Grand Conseil vaudois.

Souhaitons également qu'aucun député ne puisse dire au Grand Conseil ce qu'on y entendit dans la séance du 10 décembre 1951 (sténogramme officiel) :

« Les arguments de M. Petit sont de poids, je le reconnais mais, d'autre part, il ne faut pas oublier que la longévité augmente...

» J'ai vu, ces derniers temps, un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices avec lesquels j'ai discuté de ces problèmes. Ils semblaient effectivement, au début, très affectés par la perspective de devoir prolonger la durée de leurs fonctions. Mais ils ont fini par en prendre leur parti et j'en connais beaucoup qui sont d'accord avec les propositions de la commission. Je n'ai pas rencontré beaucoup de réticences, et il faut aussi en tenir compte. »

Ce simple exemple montre combien il est nécessaire que le corps enseignant soit tenu au courant des questions qui le concernent, qu'il les connaisse bien, et qu'il n'en parle (surtout à des députés) qu'avec la plus extrême prudence.

Fernand Petit.

Assemblée annuelle des maîtresses enfantines

Les maîtresses enfantines ont tenu leur assemblée annuelle mercredi après-midi 9 novembre à Lausanne. Parmi les invités, on remarquait plusieurs personnalités, notamment M. A. Martin, chef de service au Département de l'instruction publique et des cultes, M. G. Jaccottet, directeur des écoles de Lausanne, ainsi que plusieurs inspecteurs scolaires.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, la présidente — joues roses, robe rose — donna un fidèle compte rendu de toutes les activités du comité durant l'année 1960.

Quatre membres du comité arrivent à la fin de leur mandat, dont la présidente, qui dit, non la peine, non la joie, mais tout l'enrichissement — intérieur, bien sûr ! — que sa tâche lui a apporté. Quatre nouvelles « victimes » consentantes sont désignées pour faire partie du comité. La parole est ensuite donnée aux invités. M. Pittet, président de la SPV, évoque quelques-uns des épineux problèmes qui se posent au comité central ; puis MM. Martin et Jaccottet, par des paroles pleines de bon sens et d'humour, amenèrent des sourires sur les visages attentifs de ces dames et demoiselles.

Cette assemblée très vivante et cordiale se termina par une causerie de Mlle Brunner, logopédiste, sur un sujet dont on parle beaucoup sans en connaître souvent grand-chose : la dyslexie. Mlle Brunner, dans un exposé très clair, en montra les causes diverses, ses manifestations multiples — souvent ahurissantes pour le profane — et les moyens pour la traiter efficacement. Les applaudissements chaleureux ainsi que les nombreuses questions qui lui furent posées lui prouvèrent tout l'intérêt qu'elle avait soulevé dans son auditoire.

Mlle Maggi.

Crêt-Bérard : Cours de Jacques Henchoz

Notre collègue de Bremblens enseigne dans une classe à trois degrés depuis quelque temps déjà. C'est dire qu'il a dû y résoudre le problème de l'organisation. Et c'est toujours avec intérêt que nous, collègues de classes à plusieurs degrés, prenons connaissance de la manière dont d'autres ont résolu ce problème.

Pour l'enseignement de la grammaire, Jacques Henchoz groupe évidemment ses années : 1re et 2e ; 3e ; 4e à 9e (ou enfantine et 1re ; 2e et 3e ; 4e à 9e).

Pour ce qui est du groupement degrés moyen et supérieur, il nous propose de parcourir tout le programme en deux ou trois ans. L'été est consacré à l'étude de la conjugaison, l'hiver aux autres notions. Il est évident que, de cette manière, les notions ne pourront pas être

étudiées en profondeur, mais elles seront toutes vues deux ou trois fois, ce qui permettra de les approfondir ensuite.

Il s'agit là d'une solution qui permet d'obtenir des résultats satisfaisants, mais qui n'est en aucun cas la solution unique et idéale.

L'enseignement de l'orthographe, lui, pose des problèmes à chacun. Quels mots nos gosses doivent-ils savoir écrire ? Comment leur donner un certain sens de l'orthographe ? La question reste posée. Mais nous pouvons espérer que pour la plus grande partie de nos enfants la vie fera mûrir les graines qui lui sont indispensables et que nous aurons semées. J. G.

Cours de soudure Castolin

Cours spécial le mercredi après-midi 14 décembre, dès 14 heures, pour des travaux à exécuter au gaz propane, avec les appareils Primus.

Les collègues qui possèdent un appareil voudront bien l'apporter.

Rendez-vous à l'entrée de l'usine Castolin, à Saint-Sulpice, à 14 heures.

Le versement de la finance (2 francs) tiendra lieu d'inscription : CCP II 22018, Société vaudoise de travaux manuels et RS, Lausanne. *Le comité.*

Echanges Vaud-Allemagne

Durant l'été 1960, la commission de la Croix-Rouge Jeunesse-SPV a organisé des échanges entre des écoliers vaudois et de jeunes Allemands. Notre collègue Pierre Lugrin, de Lausanne (classe supérieure), avait proposé un concours à nos élèves, comprenant un journal de vacances rédigé en allemand et quelques exercices.

Nous avons le plaisir de donner ci-dessous la liste des lauréats :

1er prix : un voyage en avion Genève - Zurich et retour, avec visite de la ville, à : Marinette Molliex, de Féchy, classe de M. Vœgeli, collège d'Aubonne.

2e prix : Danièle Aellen, de Gland, classe de M. Gonin.

3e prix : Jocelyne Joseph, de Perroy, classe de M. Porchet.

4e prix : Marlyse Nicolier, de Vevey, classe de M. Buttex.

5e prix : Christiane Guignard, de Bottens, classe de M. Nicod.

6e prix : Anne-Marie Kormann, de Saint-Légier, classe de M. Rochat, de Blonay.

7e prix : Solange Bisang, de Lausanne, classe de Mlle Berguerand, Saint-Roch.

Pour la Commission CRJ-SPV :
Roland Joost, Begnins.

Section d'Aigle

Mercredi 30 novembre, visite de la Maison « Balanciers Réunis S. A., à Aigle, et d'un atelier de tissage à Crêt-à-Tavez.

Rendez-vous : Place de la Gare d'Aigle, à 13 h. 45.

Inscriptions auprès de Mlle Cornioley, Pré Russin, Aigle.

Guilde de travail - Techniques Freinet

A l'intention des maîtres qui n'ont pas pu se rendre au stage de Crêt-Bérard, notre collègue Gardel accepte de redonner son exposé sur : *L'enseignement de la grammaire dans le texte libre,* mercredi 30 novembre, à 14 h. 30, au Foyer du Théâtre, à Lausanne.

Invitation cordiale à tous.

GENÈVE

Votez contre les incompatibilités municipales les 3 et 4 décembre

Le parti libéral a lancé une initiative populaire dont l'objet est de rendre incompatibles le mandat de conseiller municipal et l'état d'employé de la ville et des SI. Cette initiative a été déposée à la chancellerie d'Etat le 16 février 1959 et publiée dans la Feuille d'avis officielle le 24 décembre 1959. Elle a recueilli 5232 signatures valables.

Ces électeurs considèrent que l'incompatibilité existant en matière cantonale entre le mandat de député au Grand Conseil et toute fonction publique à laquelle est attribué un traitement permanent de l'Etat doit, par analogie et pour des raisons identiques, s'appliquer sur le plan municipal en ce qui concerne la ville de Genève. Ils proposent donc d'ajouter à la loi du 3 juillet 1954 sur l'administration des communes un article unique 54 bis, ainsi conçu :

Le mandat de conseiller municipal est incompatible avec toute fonction ou emploi auquel est attribué un traitement permanent de la ville de Genève.

Le comité mixte de l'**Union des instituteurs genevois** en appelle au bon sens de tous ses membres — électeurs et électrices — et de leurs amis, pour que soit repoussée cette atteinte à la liberté des citoyens que sont, tout autant que les autres, nos collègues de la ville.

En tant que fonctionnaires cantonaux, notre devoir est de soutenir nos collègues menacés, puisque nous sommes privés d'un droit semblable à celui qu'on veut leur supprimer injustement.

Nous ne voulons pas qu'un nouveau précédent soit créé et que cette inégalité s'étende aux autres communes du canton.

Il est déjà inconcevable que les fonctionnaires cantonaux de Genève et d'Uri soient les seuls en Suisse à être considérés comme des citoyens de seconde zone, en violation de la Constitution fédérale qui dit, à son article 4 :

Tous les Suisses sont égaux devant la loi. Il n'y a en Suisse ni sujet, ni privilège de lieu, de naissance, de personnes ou de familles.

Nous tenons à vous rendre attentifs au danger que nous courons si nous ne faisons pas front, en bloc, contre tout amoindrissement de nos droits et libertés, alors que s'accroissent sans cesse nos responsabilités et les difficultés de notre tâche, et qu'est toujours plus ardue la défense de notre profession.

Le comité mixte de l'UIG.

UIG MESSIEURS, UIG DAMES, UAEE

Assurance-maladie

Le comité mixte est en pourparlers avec la compagnie d'assurances « Mutuelle vaudoise » pour la conclusion d'une convention concernant une assurance-maladie collective.

Les collègues qui désireraient conclure une telle assurance seront informés en détail d'ici quelque temps.

UIG - Messieurs

Assemblée générale du 2 novembre 1960

Notre premier vice-président, Roger Journet, excusant E. Pierrehumbert, au service militaire, dirige la séance avec distinction et autorité.

Le point 1 de l'ordre du jour comportait un exposé de M. Zumbach, tuteur général, sur l'*organisation des loisirs*. Le président, après avoir introduit l'orateur en insistant sur le rôle actif qu'il joue au sein de notre petite république dans le secteur de la jeunesse déshéritée, donne la parole à M. Zumbach. Ce dernier, heureux d'être parmi nous pour savoir ce que nous pensons du problème des loisirs, angoissant parce qu'on ne lui voit encore aucune solution satisfaisante, nous donne une causerie substantielle et nuancée, celle qu'un homme de cœur ferait à des collaborateurs de choix. De ces deux exposés, M. Zumbach a bien voulu nous communiquer un schéma dont la concision nous plaît et qui mérite d'être publié *in extenso* dans l'« Educateur » où il a sa place...

Loisirs - Parents - Ecole

Introduction :

Difficultés actuelles de situer les problèmes éducatifs, de faire passer sur le plan global des expériences-pilotes valables et d'aider par là les parents sur le plan général, de leur permettre de trouver un équilibre et la sécurité minimale nécessaire pour exercer leur métier de parents, d'éviter les erreurs éducatives qui forment très vite une longue chaîne et dégradent un milieu familial. Il faudrait viser deux actions parallèles et complémentaires :

1. Soutenir la famille en difficulté et, si possible, avant qu'il ne soit trop tard.
2. Prévenir les difficultés, les lassitudes, les démissions familiales et éducatives par des actions préventives de soutien à l'échelon du groupe social.

***

Points de repère :

L'insécurité des parents est certes aggravée par les hésitations, voire les contradictions, des sciences humaines. Pensons aux points de vue exprimés par différents psychologues, médecins, éducateurs, sociologues qui, malheureusement, en l'état de leurs recherches et de leurs expériences, ont encore beaucoup de peine à se mettre à l'unisson pour entreprendre des actions efficaces sur un plan général. De ce fait, les points de repère qui pourraient aider les parents à prendre conscience de leur situation et de leurs problèmes sont peu nombreux et peu visibles. On peut cependant affirmer déjà :

a) que le contact du nouveau-né avec une mère — et toujours la même — puis très vite avec un père — toujours le même également — est très important pour la qualité et le rythme de son développement, tant physique que psychique, en un mot : pour sa santé mentale ;

b) que la réussite de liens interpersonnels très étroits entre l'enfant et sa mère et son père permet ensuite la réussite de la relation de l'enfant, de l'adolescent, puis du jeune adulte, avec la société qui l'entoure (insertion sociale, professionnelle) ;

c) l'éducation représente le processus qui doit préparer un être humain à une vie d'adulte responsable. Il est donc objectivement normal que, selon les systèmes politiques et économiques en vigueur, le processus éducatif diffère.

***

Evolution des modes de vie :

— Les fatigues de la vie moderne (bruit, absurdité des pertes de temps - déplacements) ;
— Les exigences professionnelles toujours plus grandes ;
— Les conditions de logement ;
— Les effets de l'urbanisation. (« Tout le mal vient des étages », Denis de Rougemont.)
— Le phénomène de « massification » des grandes villes : plus les hommes sont nombreux au km² moins ils se connaissent et établissent de relations.

L'urbanisme est, hélas ! très fortement influencé par les exigences du système économique (investissements, rendement d'un capital) et a de la peine à concevoir la rentabilité d'investissements pour l'harmonie de la vie des habitants d'un quartier, d'un bloc locatif. On a oublier, dans la plupart de nos nouveaux quartiers, les terrains de jeux, les centres de loisirs, l'équipement technique permettant des activités culturelles et sportives saines.

Ces éléments, parmi d'autres, rendent les parents de plus en plus fatigués et indisponibles face à leurs tâches éducatives. Il faut comprendre disponibilité éducative non pas par le nombre des minutes, mais par la qualité des minutes que l'on consacre chaque jour à l'enfant. Cette indisponibilité en éducation explique pour une grande part la crise d'autorité qui ravage de nombreuses familles. Cette crise a deux extrêmes :

a) absence totale d'autorité : « laisser-faire - laisser-passer », qui déclenche l'angoisse chez l'enfant avec des réactions agressives (délinquance) ou amorphes (échecs scolaires, refus d'apprentissage) ;

b) l'autoritarisme : les parents-règlements qui s'accrochent à quelques principes éducatifs ne correspondant plus au contexte actuel, ce qui produit le plus fréquemment la rupture entre l'enfant et ses parents, surtout au moment de l'adolescence. On constate que très souvent les parents d'aujourd'hui se trouvent psychologiquement dans la situation d'arrière-grands-parents, vu l'accélération des modes de vie de ces vingt-cinq dernières années.

L'autorité éducative devrait signifier que l'adulte éducateur est partenaire du jeune dans sa recherche. Dans le bulletin de l' « Ecole des Parents », avril 1958, G. Ferry déclare : « Les jeunes n'ont que faire des normes qu'ils n'ont pas encore découvertes et expérimentées eux-mêmes. Ceux que leurs fonctions ou leur vocation ont placés au contact des jeunes ont un rôle très particulier à jouer à l'égard d'une jeunesse non intégrée. L'échec de ceux qui se comportent en prédicateurs et en censeurs, sévères ou indulgents, est manifeste. L'influence de tous ceux qui ont une intention sur les jeunes ou qui se proposent eux-mêmes comme norme est nulle. L'action de l'éducateur ne saurait consister, dans la situation actuelle, à transmettre plus ou moins habilement un message. Au message il apparaît efficace de substituer une présence dont la raison d'être est de favoriser les regroupements, de permettre aux jeunes d'échanger et de découvrir eux-mêmes leurs normes et de construire leurs perspectives. Pour effectuer leur entrée dans la vie sociale et professionnelle, les jeunes ont besoin, bien avant d'un modèle ou d'un guide, d'un partenaire allié et témoin de leur recherche. »

Le partenaire permet au jeune de réaliser progressivement son autonomie sociale, d'apprendre à vivre en adulte. Cette recherche des jeunes comprend tous les aspects de la vie :

— relations familiales ;

— les normes et les règles sociales qu'il faut connaître, respecter, sans forcément accepter (évolution, réforme sociale) ;

— recherche de tous les facteurs d'équilibre de la personne humaine : équilibre spirituel, culturel, récréatif = hygiène mentale (voir la définition de la santé mentale énoncée par le Cartel suisse pour la protection de la santé mentale).

Remarquons encore que, ces dernières années, l'adulte en général, par son comportement et ses outrances — pensons aux derniers débats lors de l'Assemblée générale des Nations Unies — se déprécie de plus en plus aux yeux de l'enfant. Il n'est pas rare aujourd'hui de rencontrer des gosses de 13 ou 14 ans qui, au moment où ils entendent prononcer le nom d'un grand de ce monde, ont un haussement d'épaules significatif. Ce phénomène explique le manque de respect qu'affiche en général la jeunesse à l'égard de l'adulte : pour respecter, il faut avoir quelque chose à admirer. Psychologiquement, les parents sont, bon gré mal gré, solidaires du monde des adultes.

* * *

Incidences des loisirs :

De par la densité des exigences de la vie moderne, les **loisirs** deviennent un facteur décisif pour l'équilibre de l'homme, d'une famille, de l'**harmonie des liens parents-enfant.**

Les loisirs sont un élément objectif qu'il faut prévoir, organiser dans l'emploi de son temps (ancienne définition : ne rien faire). Aujourd'hui, les loisirs signifient faire quelque chose qui conditionne sa propre hygiène mentale.

Les liens interhumains établis dans le cadre des loisirs entre parents et enfant sont déterminants pour l'échec ou la réussite de toute l'éducation. L'éducateur doit savoir jouer valablement avec l'enfant ou l'adolescent. Or, les possibilités de loisirs sur le plan culturel, les techniques sportives, les amusements de tous ordres, ont subi l'accélération des modes de vie créant un décalage énorme entre les loisirs d'aujourd'hui et ceux qu'ont connus les parents. Si ces derniers, durant les années qui les séparent de leur propre adolescence et de la période où ils doivent, en tant que parents, s'occuper des questions de loisirs, ont totalement cessé de suivre l'évolution de ces problèmes, ils vont se trouver décalés, incapables surtout d'évaluer parmi les inventions inimaginables de l'industrie des loisirs les éléments valables des éléments nettement dangereux pour leur enfant. L'enfant lui-même n'aura aucun partenaire pour faire son choix, éviter de se laisser tromper par la publicité habile de l'industrie des loisirs.

Les possibilités de loisirs s'insèrent pour la plupart dans le cycle de notre économie capitaliste, et sans un esprit éveillé et critique à l'égard des sollicitations reçues, l'être humain est vite le jouet ou la victime du système.

C'est une façon de souligner la nécessité devant laquelle se trouvent les parents de jouer leur rôle de partenaires dans le choix des loisirs. Mais encore une fois, pour tenir sans tricher ce rôle, il faut connaître de quoi il en retourne. Or, les parents, en général, ont deux attitudes extrêmes qui ne sont ni l'une ni l'autre celle du partenaire :

a) ignorer le problème, être dépassé par lui, se montrer indifférent ou angoissé ;

b) enfermer une fois pour toutes le problème des loisirs dans quelques règles magiques, immuables, ressassées, à l'enfant puis à l'adolescent.

Croire que par là on répond humainement au problème est une façon bien illusoire de chercher sa sécurité. C'est à coup sûr perdre toute autorité devant l'enfant qui ira chercher ailleurs les avis et les conseils. Que l'enfant rencontre des adultes honnêtes ou des coquins dans son besoin de savoir... tout cela tient au hasard ; les parents risquent de ne remarquer les rencontres négatives qu'une fois le mal fait.

Quelques exemples pratiques :

1. **Le cinéma :** (facteur secondaire de délinquance). 7e art, mais aussi industrie ! d'où un esprit critique, des garde-fous, des parents partenaires, dans l'art d'utiliser le cinéma pour l'épanouissement de sa personne et de sa culture. Le cinéma peut bien s'insérer avec profit dans les loisirs des jeunes, dans les loisirs familiaux.
2. **La télévision :** utilisation adaptée aux besoins d'une famille.
3. **La radio :** la radio durant les repas.
4. **Le camping :** le retour vers la nature, immenses possibilités éducatives.
5. **Les clubs :** Il faudra toujours permettre aux jeunes de former leur club, aux adultes également. Mais il faut chercher aujourd'hui des formules mixtes où, dans des centres de loisirs, adolescents et adultes peuvent se retrouver et coopérer à des actions de loisirs éducatifs : **voir l'expérience de Pro Juventute à Zurich.**

* * *

Conclusions :

A. Les parents ont besoin de sécurité : ils attendent quelque chose (voir l'expérience lors de la conférence du professeur Lafon, Journée Mondiale de l'Enfance). Ils attendent des conseils, des appuis, certes, mais la meilleure aide que l'on puisse leur apporter est de leur faire prendre conscience de la réalité dans laquelle ils se trouvent comme parents éducateurs.

B. Dans cette prise de conscience doit intervenir le problème des loisirs.

C. Les auxiliaires professionnels de la famille (corps enseignant, éducateurs, médecins, psychologues, travailleurs sociaux, chefs de mouvements de jeunesse, ecclésiastiques) doivent cesser d'agir en ordre dispersé. Ils doivent établir des liens de collaboration, afin d'éviter que leur action spécifique aille à contresens de celle du voisin. On sait que parfois l'action de ces auxiliaires bien intentionnés, mais qui n'avaient pas pris contact avec un collègue, a favorisé l'éclatement d'un milieu familial, accru les tensions entre parents et enfants, au lieu d'aider à les résoudre.

D. Un des buts qui nous apparaît essentiel dans le rôle des auxiliaires est de faire prendre conscience aux parents d'aujourd'hui de la nécessité de n'être plus seuls, mais de se grouper avec quelques parents ayant des enfants du même âge.

Que penser des groupes de parents ?

La meilleur expérience-pilote faite jusqu'à ce jour montre qu'il s'agit d'une dizaine de couples d'un même immeuble, d'un même quartier, d'une même pa-

roisse, qui, ayant des enfants du même âge, décident de se réunir de temps en temps chez l'un ou chez l'autre.

Ils abordent très normalement les problèmes éducatifs qui se posent à eux, en signalent les difficultés, mais aussi et surtout les réussites, car d'une façon générale les moyens d'information actuels sont cristallisés sur les difficultés éducatives, les échecs retentissants (blousons noirs ou dorés), et les trouvailles ingénieuses des parents qui produisent de magnifiques réussites éducatives ne sont hélas pas connues.

Si le groupe de parents aborde un sujet pour lequel il a besoin de recevoir une information ou des conseils d'un spécialiste, il peut l'appeler pour une soirée ou deux. C'est ainsi qu'un médecin, qu'un instituteur, qu'un travailleur social peut être invité. Il est donc plus juste que le spécialiste soit invité par un groupe qui a pris conscience de la nécessité de cette réunion, plutôt que de vouloir lui-même susciter, diriger et animer un groupe de parents.

En résumé, les auxiliaires professionnels spécialistes des problèmes éducatifs devraient ne jamais perdre une occasion de suggérer à tel ou tel couple de prendre l'initiative d'en contacter d'autres pour envisager la constitution d'un groupe de parents. Ce coude à coude apporte par lui-même de la sécurité et lutte contre le cloisonnement de la vie moderne.

E. Après avoir créé des liens solides entre les membres du groupe, après avoir étudié certains problèmes, abordé certaines questions d'actualité, le groupe se présente comme une cellule parfaitement capable d'entreprendre une action. On voit même que ce besoin d'action se manifeste naturellement. C'est alors que l'on peut assez facilement suggérer la création d'un centre de loisirs à l'échelle du quartier ou d'un bloc locatif (voir à ce propos l'étude de Pro Juventute d'août 1959 affirmant que l'avenir de l'organisation des loisirs n'est plus dans les maisons de jeunes ou les clubs de quartier exclusivement, mais doit permettre que les jeunes et les adultes se retrouvent dans des centres de loisirs bien équipés offrant un choix d'activités conformes aux besoins du quartier).

Pierre Zumbach.

Discussion. — Journet remercie le conférencier et lui déclare que ce problème des loisirs est si complexe et nous touche de si près que nous devrons nous engager bientôt. C'est la raison pour laquelle nous avons tenu à entendre au préalable M. Zumbach pour être informé de première main. A la question de Goy : — *Dans les nouveaux blocs locatifs, des centres de loisirs ont-ils été prévus ?* — M. Zumbach répond : — On en parle. Mais comme pour les terrains de jeu, c'est d'abord une question d'argent. Or, tant que les centres de loisirs ne seront pas l'aboutissement d'une prise de conscience d'un groupe, ils ne seront pas viables. Puis, à brûle-pourpoint, M. Zumbach nous pose à son tour la question : — *Que pensez-vous de groupes de parents d'enfants de même âge ?* — G. Gallay se lève : — Les gens ont plus peur de communiquer leurs difficultés à un groupe qu'à une personne. Les parents ont plutôt tendance à cacher leurs problèmes et ne les révèlent que lorsqu'il est trop tard. — Ruel : — Lors des réunions de parents, ce ne sont pas ceux qui en auraient le plus besoin qui sont là... — Pour Goy, les groupes paroissiaux offrent déjà aux parents l'occasion de contacts utiles. — Certes, répond le tuteur général, mais on rencontre dans ces milieux plus de groupes de mères ou d'hommes que de groupes de parents. C'est un danger, car les problèmes éducatifs doivent être discutés en présence du père et de la mère, si l'on veut éviter de graves conflits. Comme le débat est loin d'être épuisé malgré d'autres interventions, M. Zumbach nous lance cet appel : — Faites-moi part de vos idées, de vos critiques, de vos avis à ce sujet.

PARTIE ADMINISTRATIVE

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée par notre secrétaire Morand, le président passe aux *mutations*. Trois collègues ont demandé leurs admissions à l'UIG. Ce sont Michel Hagmann, Pierre Loizeau, Denis Perrenoud, que nous sommes très heureux d' accueillir dans nos rangs. D'autre part, Georges Borel a demandé que l'on accepte sa démission de membre actif de l'Union. Approuvé à l'unanimité, ainsi que la proposition du comité de le nommer membre honoraire. Ce collègue a été un militant de notre association. Il fit partie 4 ans de son comité, de 1942 à 1945. Actuellement, il est juge de paix et conseiller national socialiste. Qui, parmi les anciens d'entre nous, a oublié ses longues harangues ?

Modification des statuts. — A la demande de notre collègue Bouvier, qui vient de passer dans le degré secondaire — demande datant de plusieurs mois —, le comité propose la modification suivante de l'art. 9, alinéa 1. La rédaction de ce dernier, avec la modification déjà votée à l'assemblée générale du 21 janvier 1959 (effectif du comité porté de 11 à 13), et celle d'aujourd'hui, adoptée à l'unanimité, devient donc :

Art. 9. — Le comité se compose de 13 membres: d'un président, du premier vice-président, qui préside les assemblées, du second vice-président et de 10 membres adjoints. *Le président et les membres du comité sont immédiatement rééligibles.*

Ancienne rédaction :
Art. 9. — Le comité se compose de 11 membres: d'un président, du premier vice-président qui préside les assemblées et de 8 membres adjoints. *Les membres du comité sont immédiatement rééligibles. Toutefois, le président ne peut conserver son mandat plus de trois années consécutives.*

Propositions individuelles. — Gallay rappelle les réalisations du centre d'information depuis son lancement et nous parle des travaux en cours, en particulier du travail de M. le professeur Roller sur « le livret », pour les 6es années. Il s'agit de 6 séries de fascicules dont une bonne partie sera mise à la disposition des collègues de 6e. En outre, le bénéfice réalisé par le tirage de ces brochures permettra d'améliorer l'équipement du centre. Notre collègue Matthey, dont l'esprit est en général porté à la critique, remercie vivement Gallay pour son immense labeur. A côté de ces réalisations tangibles, Rouiller nous annonce pour janvier la sortie du manuel de vocabulaire et la mise en vente du manuel de sciences de l'UNESCO. Ainsi soit-il !

Regrets. — Trop peu de collègues assistaient à cette assemblée. Qu'on fasse confiance au comité, c'est bien! Mais ne pourrait-on pas lui manifester cette confiance par une présence visible plutôt que par télépathie ?

E.F.

Carrefour

(Publication de l'Office cantonal de la formation professionnelle)
Service d'orientation professionnelle (SOP)

Le numéro 2 de septembre vient de nous être communiqué. Avant d'en examiner le contenu, il est intéressant de rappeler ce que le numéro 1 (mars 1960) nous apporte. Ouvert par deux messages, l'un de M. E. Dupont, président du DCI et l'autre de M. A. Borel, président du DIP, tous deux insistant sur les nécessités d'information de l'école par les milieux professionnels, ce bulletin renferme une étude de notre ancien collègue R. Vedry, intitulée : **Pourquoi un service d'orientation professionnelle ?** dans laquelle il passe en revue les tâches et les possibilités du dit service, dernier né de notre administration cantonale (?).

But du SOP : Faciliter le choix d'un métier ou des études à tout adolescent en guidant les réflexions que ce choix implique, dans la plupart des cas, de la part des parents.

Moyens dont il dispose : Information systématique sur le travail professionnel. Connaissance des professions. Consultations facultatives et gratuites, examens d'OP, etc. Intervention : aide pratique apportée à ceux qui en ont besoin.

Collaboration du corps enseignant. « Aucune de ces tâches, écrit M. Uldry, ne peut être menée à chef sans le concours actif du corps enseignant. »

Il nous engage à :

1) Informer systématiquement nos élèves.

2) Leur recommander de ne pas consulter le SOP à la dernière minute.

3) Prendre contact avec les conseillers d'orientation.

4) Signaler au SOP les élèves méritants qui renonceraient à des études pour des raisons financières.

5) Collaborer à la mise au point de la documentation du SOP en offrant nos services pour des répétitoires ou en suivant des cas intéressants.

Nous partageons vos préoccupations, M. Uldry, déjà en préparant nos élèves en vue de leur avenir. Mais nous sommes très limités dans nos possibilités, car les parents ne tiennent pas toujours compte de nos conseils, précisément dans les cas où ils seraient les plus utiles. D'autre part, la famille, quand elle n'est pas disloquée, est très jalouse de ses prérogatives, surtout en ce qui concerne l'orientation de ses rejetons.

Parmi les renseignements que « Carrefour » contient p. 5, il est intéressant de retenir les chiffres suivants, pour Genève :

Année	Nombre de naissances	Nombre de mineurs (15-20 ans)	Nombre d'apprentis (et apprenties)
1951	2186 (minimum)	6875	—
1953	2307 (100)	7119 (100)	2175 (100)
1955	2551	8079	2355
1957	2938	9466	2857
1959	3208 (139)	11197 (157)	3502 (161)

Le numéro 2 (septembre 1960) est centré sur les emplois de bureau, qui ont la faveur des jeunes, à cause de la prospérité des affaires et de la situation exceptionnelle de Genève, où un tel besoin de main-d'œuvre commerciale se fait sentir « qu'on s'arrache le personnel mineur avec ou sans formation, des jeunes filles notamment. **On n'hésite pas à leur offrir des salaires qui sont un défi à l'honnête ouvrier qualifié ».**

Au 31. 12. 1959, Genève comptait environ 11 200 mineurs de 15 à 20 ans, se répartissant ainsi :

		Commerce, administration	Salaires mensuels
Ecoles secondaires	3500	—	
Apprentissage	3500	1500	Fr. 120
Emplois sans formation	3500	2400 (2/3 de jeunes filles)	Fr. 300-600
Autres	1200	—	
		3900 (55 % des 7000)	

Alors que nous manquons de cadres et de personnel qualifié aussi bien dans l'industrie que dans le commerce et l'administration, « laisser le tiers de notre jeunesse sans qualification est un gaspillage dont nous aurons un jour à rendre compte ».

Réaction des milieux professionnels et des responsables de la formation professionnelle.

Pour parer à cette évolution fâcheuse du marché de l'emploi dans les professions commerciales, à cette aspiration de trop de jeunes par le « boom » des affaires, voici ce qui a été fait, à ce jour :

1) **Loi sur la formation professionnelle et le travail des mineurs,** du 4. 7. 1959. Il en ressort qu'un mineur accomplissant des travaux essentiels d'une profession réglementée est en fait et en droit un apprenti.

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

Mutuelle vaudoise accidents

Contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

2) **Entrée en vigueur des mesures transitoires** pour l'admission des mineurs dans les emplois commerciaux, valables en 1960 et 1961 seulement.

3) **Ouverture aux cours complémentaires d'une classe** d'apprenties de secrétariat (27 élèves).

4) **Mesures propres à faciliter aux jeunes l'accès aux études.** Celles qui concernent l'information professionnelle sont entrées en 1959-1960 dans la voie des premières réalisations ; par exemple : les visites d'entreprises et le séminaire de Chexbres de la SPR, organisés par l'UIG avec la collaboration du SOP et le Centre d'informations et de « public relations ».

Comme le dit M. Uldry, ces efforts sont encore modestes en regard de son souci d'une orientation continue de tous les élèves des écoles primaires et secondaires. Et si l'élan est donné, c'est grâce à lui, à sa manière de foncer sur les obstacles et de les réduire en miettes, puis d'obtenir l'aide financière dont il a besoin pour reconstruire du nouveau, avec les collaborateurs qu'il a su choisir. On constate déjà de ce fait entre le corps enseignant primaire et les milieux professionnels une meilleure compréhension ; disons qu'un dialogue s'est amorcé entre l'école et la vie économique. Reste à passer du plan des paroles à celui des actes. Ça, c'est une autre histoire, que nous aborderons, peut-être, dans un prochain article.

E. F.

AGMEP

Cours de ski

Vu le gros succès remporté par ce cours l'an dernier, le comité de l'AGMEP a le plaisir de vous annoncer le cours 1960-61, destiné aux membres, à leur famille et au corps enseignant.

Les dates prévues sont :

Les samedis 17 décembre, 14, 21, 28 janvier.

Il ne nous est pas possible de désigner à l'avance les stations. Celles-ci seront choisies suivant l'enneigement et l'état des routes.

Rendez-vous : pour les quatre samedis : Pré l'Evêque 12 h. 45. Départ 13 heures très exactement.

Direction technique : M. Alfred Mauris et l'équipe des instructeurs et moniteurs de l'AGMEP.

Transport : Par voitures particulières. Participation aux frais d'essence : 3 à 4 francs suivant la destination.

Les participants qui s'engagent à mettre leur voiture à disposition les quatre samedis recevront une indemnité spéciale de 10 francs. S'annoncer au président par écrit ou par téléphone (36 00 65) en indiquant le nombre de places disponibles. On peut s'annoncer pour une séance jusqu'au jeudi soir qui précède.

Inscriptions : Pour les quatre séances : 5 francs à faire parvenir au compte de chèques No I 10536 jusqu'au 10 décembre : indiquer au verso le degré de force.
Il est possible de s'inscrire pour une séance (dans la limite des places disponibles) : prix de la séance : 2 francs. Téléphoner jusqu'au vendredi 13 heures au 36 00 65.

Réductions sensibles sur les installations de remontées mécaniques.

Important : En cas de mauvaises conditions atmosphériques, le **No 11** renseignera le samedi matin de l'excursion **dès 7 heures.** Demander cours de ski AGMEP.

Il n'y aura pas d'autre convocation pour ce cours.

NEUCHATEL

Institut neuchâtelois

Samedi dernier, il a tenu sa séance réglementaire annuelle sous la présidence éclairée de M. L. de Montmollin, qui a su donner une impulsion si remarquable à cette institution.

Les rapports de gestion, des comptes et des vérificateurs sont adoptés avec gratitude.

L'admission d'un nombre imposant de nouveaux membres trouve l'agrément unanime de l'assemblée. Il s'agit de :

— 2 membres d'honneur : MM. Alfred Lombard et Gonzague de Reynold ;

— 21 membres individuels, soit 12 professeurs de l'Université : MM. Paul Humbert, Edmond Privat, Jean-Jacques von Allmen, Fernand Brunner, François Clerc, Zygmunt Estreicher, Edmond Guyot, Henri Mügeli, Philippe Müller, Mlle Sophie Piccard, MM. Pierre Pointet, Eugène Wegmann ; et 9 autres personnalités : MM. Pierre Béguin, directeur de la « Gazette de Lausanne », Robert Faller, directeur du Conservatoire de La Chaux-de-Fonds, Hugues Jequier, banquier, historiographe du Val-de-Travers et archéologue (La Lance), Louis Loze, homme de lettres et journaliste (Dombresson), Mlle Marie-Lise de Montmollin, cantatrice et professeur de musique (Genève), MM. Jean-Marie Nussbaum, journaliste (l' « Impartial »), Georges Pantillon fils, directeur de musique et professeur au Conservatoire de La Chaux-de-Fonds, Jacques Petitpierre, avocat et historiographe (Neuchâtel), Carlo Spitznagel, professeur au gymnase de La Chaux-de-Fonds, chargé de cours à l'Université ;

— 1 membre collectif : le « Club 44 », La Chaux-de-Fonds.

Suivit la partie non officielle, publique, honorée de la présence de MM. Max Petitpierre, président de la Confédération, Gaston Clottu, F. Bourquin, conseillers d'Etat, F. Humbert-Droz, conseiller communal.

Le président les salua avec beaucoup de distinction, puis il présenta les nouveaux membres de l'Institut en énumérant les divers titres et mérites qui leur ont valu l'honneur de cette réception. Des fleurs furent offertes à Mme de Reynold. Une sonate de Prokofiev, jouée au piano par une jeune virtuose, Mlle Rosset, vint couper très agréablement le cours de ce bel après-midi.

Enfin, M. Carl Burckardt, ex-ministre et ancien président du Comité international de la Croix-Rouge, fit en une langue riche et châtiée une conférence très érudite sur « L'histoire des villes du Saint-Empire ».

Informations :

a) Un cahier de l'IN sur Monique Saint Hélier paraîtra ce mois encore.

b) Le 7e cahier sur « Le régionalisme » sera publié en décembre.

c) On fêtera, le 3 décembre prochain, le centenaire de J. Bovet, directeur de l'Ecole normale de Grandchamp. Chacun est invité à se rendre en ce lieu même, à 15 h. 30. La cérémonie sera rehaussée par

l'exécution de chœurs préparés avec grand soin pour la circonstance.

Le délégué de la SPN à l'IN : W. G.

Brevet d'aptitudes pédagogiques

Ce titre, en passe de disparition, a encore été délivré par le Conseil d'Etat à Mmes Charlotte Barbezat, à La Chaux-de-Fonds, et Colette Steudler-Giovannoni, missionnaire à Yaloké, en Afrique.

W. G.

Recrue

Notre jeune collègue, M. Olivier Mougin, instituteur à Neuchâtel, vient d'adhérer à la SPN - VPOD. Qu'il soit le bienvenu !

W. G.

Le Centre d'éducation ouvrière de La Chaux-de-Fonds renaît

Sur l'initiative de notre dynamique collègue Fernand Donzé, un comité provisoire s'est formé, il y a quelques mois, dans l'intention de relancer le Centre d'éducation ouvrière. L'ancien CEO était mort, voici plusieurs années, faute d'argent et d'enthousiasme. Les buts que se proposent les animateurs, ainsi que les moyens pour y parvenir ont été admirablement définis dans le papillon que tous les syndiqués de notre ville ont reçu : « informer et éduquer les syndiqués, les ouvrir aux joies de la connaissance et de la culture, leur donner l'occasion de mieux saisir les problèmes de notre époque, leur permettre aussi de travailler ensemble en se comprenant mieux.

Les moyens ? Les grandes conférences ont fait leur temps ; elles ne seront qu'exceptionnelles dans notre programme. L'Université populaire, que nous ne voulons pas concurrencer et avec laquelle nous collaborons, organise des cours de longue durée sur des sujets variés : littéraires, artistiques, scientifiques ou techniques. Nous vous proposons d'autres méthodes, un autre champ de prospection. A vous de participer à nos groupes de travail où la chaude amitié des collègues et le plaisir de la recherche en commun vous donneront de réelles et profondes satisfactions. »

Ces groupes de travail ont été formés : cinéma, presse, enquête sociologique, etc., qui présentent à date fixe leurs travaux, animent les discussions, organisent des forums ; d'autre part, le Centre se propose d'organiser des spectacles et des récitals de valeur, parmi lesquels je peux déjà vous recommander l'admirable Théâtre des Marionnettes de Prague (mardi 22 novembre, à 20 h. 30, Grande salle du Cercle ouvrier, Maison du Peuple.

Les différentes activités et manifestations du CEO sont annoncées chaque semaine dans votre journal syndical ; pour les spectacles importants, des affiches et des annonces dans la presse locale sont prévues.

J'engage vivement tous les collègues à soutenir activement cette initiative, en participant aux diverses manifestations, en devenant membre du CEO, ou mieux encore, en acceptant de travailler dans l'un ou l'autre des groupes de recherches.

L'homme moderne conserve difficilement son sens critique. Gavé de spectacles, d'émissions, de disques, d'informations souvent contradictoires, il est de moins en moins en mesure de distinguer le vrai du faux, l'authentique du frelaté, l'important de l'accessoire. L'un des objectifs principaux du nouveau Centre sera justement de provoquer une prise de conscience dans la classe ouvrière. C'est pourquoi, me semble-t-il, il a droit au soutien enthousiaste des éducateurs de tous les degrés.

On devient membre du CEO en payant une cotisation annuelle de 3 fr. au compte de chèques postaux IV b 4503. Les cartes de membre peuvent également être obtenues au secrétariat de l'Union ouvrière, Maison du Peuple.

Jean John.

DIVERS

Bibliographie

Pour le Noël des enfants sages... et aussi pour ceux qui le sont moins.

Hassan, l'enfant du désert. Texte-photos par *Dominique Darbois.* Collection : *Enfants du Monde.* Editions F. Nathan. Paris, 1960. 8,90 NF.

Un bel album de photographies sur la vie dans le désert d'un jeune Targui, un de ces enfants des « hommes bleus » qui continuent à parcourir le Sahara, et pour lesquels deux choses sont l'essentiel : l'eau et les chameaux.

Les photographies sont très belles ; elles montrent peu les dunes, le sable, ou les oasis, ou la source, mais elles s'attardent à nous donner des vues nombreuses de l'indispensable compagnon de l'homme, le chameau ; et parmi bêtes et gens, le petit Hassan, à la silhouette gracieuse et à la frimousse éveillée, joue et suit avec attention les travaux de la famille : harnacher les bêtes, les seller, monter la tente, tirer l'eau au puits, préparer les peaux qui constitueront les tentes, jouer dans le sable, abreuver les chameaux, écouter les histoires de la maman et admirer le père qui prépare, avec des gestes hiératiques, le thé très sucré.

Les textes sont courts et constituent avec l'image une parfaite unité, et c'est avec plaisir et profit que les jeunes lecteurs liront ces commentaires qui mettent sous leurs yeux une vie si différente de la leur.

Contes et légendes du Portugal, par *Gilda T. Coelko.* Collection *Contes et légendes.* Editions F. Nathan. Paris, 1960. 5,75 NF.

Cette collection compte déjà quelque 80 ouvrages sur les contes et légendes de tous les pays de l'Espagne au Japon, du Far West à l'Indo-Chine, en passant par la Suisse et les provinces françaises.

Ces contes et légendes du Portugal mettent en scène des vilains ou des chevaliers, et on y évoque à maintes reprises la lutte des Portugais soit contre les Espagnols, soit surtout contre les Arabes occupant le pays ou cherchant à le conquérir ; contes tragiques et contes plaisants où la ruse est l'arme des faibles, mais aussi bien souvent de ceux qui le sont moins, et les plus récompensés sont ceux qui ont le mieux engeigné autrui, comme dans d'innombrables fabliaux du Moyen Age. Du surnaturel ? Juste ce qu'il en faut,

ici et là pour sauver les fiancés touchants ou pour faire revivre la belle Mauresque poignardée par erreur...

Beaucoup de bonne humeur, un brin de poésie, de l'action, voilà une formule heureuse qui plaira certainement aux lecteurs.

G. W.

Waki du Grand Nord, par *Joseph E. Chipperfield.* Collection *Junior.* Editions F. Nathan. Paris, 1960. 6 NF.

C'est l'histoire d'un loup, fils de loups, mais ayant eu un ancêtre chien. Il est né aux confins de la Colombie britannique, et ses aventures ont pour théâtre le Grand Nord canadien de la forêt aux baren grounds, où les trappeurs, réguliers ou non, recherchent les fourrures et où la police montée représentent la loi et bien d'autres choses encore.

Premières expériences dans la nature hostile, apprentissage cruel de la lutte pour la vie, et Waki devient un loup adulte, fort, rusé, sachant se méfier des hommes, de leurs pièges et de leurs poisons. Mais une fois, terrassé par la maladie, le jeune loup est sauvé par un homme auquel il s'attache, devient le chef de file de l'attelage, et, en sauvant la vie de son bienfaiteur en lutte contre les voleurs de fourrures, il acquitte sa dette. L'appel de la forêt se fait alors entendre et Waki repart dans la nature, créer une famille, conduire une bande...

En lisant ces aventures, on évoque immanquablement le Croc Blanc de J. London et tant d'autres récits qui nous ont rendu presque familiers les paysages du Grand Nord et les randonnées des chiens-loups ou des loups-chiens, tantôt serviteurs de l'homme, tantôt ennemis. Le « héros » de Chipperfield peut prendre place aux côtés de ses nombreux congénères qui naguère ont tant intéressé notre jeunesse. Et nul doute que la jeunesse d'aujourd'hui ne prenne le plus vif intérêt à cette histoire qui est agrémentée d'illustrations en couleurs et en noir, fort évocatrices.

VARIÉTÉ

Étiquette

Je ne sais pas qui a dit que, pour bien connaître quelqu'un, il faut être à table avec lui. Il y a, en effet, ceux qui mangent en ne pensant qu'à eux, qui oublient de passer les plats et ne s'inquiètent pas de l'assiette vide du voisin. Mais il y a aussi les convives agréables qui ont soin de chacun, laissant les meilleurs morceaux à d'autres et remplissant à mesure les verres vides. A la fin d'un banquet ou d'un grand repas de famille on connaît beaucoup mieux ses voisins que si on les avait rencontrés un grand nombre de fois.

Mais il y a l'étiquette que, dans mainte occasion, on se doit d'observer. Cette ennuyeuse étiquette veut qu'on rompe son pain au lieu de le couper, qu'on crache ses noyaux dans la cuiller en se faisant un petit paravent de la main gauche et qu'on renonce à mettre ses coudes sur la table pour ronger les os de poulet.

Il y a quelques années, les communes qui faisaient un examen de « repourvue » pour nommer un instituteur avaient coutume d'inviter tous les candidats pour un repas en commun. A ce moment-là, l'examen était terminé, mais le résultat pas encore proclamé. C'était la surprise du café noir, le pousse-café, quoi ! Ayant dégusté un bon repas, bien arrosé, les concurrents déçus supportaient mieux l'échec.

C'est au cours d'un de ces banquets qu'un inspecteur scolaire raconta l'anecdote suivante :

Dans une petite ville des bords du Léman, on avait eu deux excellents candidats : bonne présentation, renseignements parfaits, examen réussi. Bref, à cause de l'égalité des points, le jury n'avait pu tomber d'accord ni pour l'un ni pour l'autre. « Attendons la fin du banquet ! » dit philosophiquement le président de la commission scolaire.

Or, le banquet fut. On y servit des filets de perche au beurre noir. A la fin du repas, le président se leva pour proclamer les résultats. Il parla des deux candidats ex æquo et termina son discours par ces mots : « Force nous a été de tirer au sort et c'est M. Untel qui est nommé ! » Or, renseignements pris, on n'avait pas tiré au sort, mais l'autre candidat avait mangé ses filets de perche avec un couteau.

L'inspecteur venait à peine de terminer sa petite histoire qu'on apporta des tranches de colin à la maître d'hôtel. Et les convives virent cette chose énorme : le monsieur qui venait de parler coupait son colin avec un couteau... Alors le syndic, qui était quelquefois pince-sans-rire, de glisser à l'oreille de l'inspecteur : « Vous savez, vous n'auriez pas été nommé à Ixe, vous ! »

M. Matter.

Médecin de Stuttgart aimerait envoyer en Suisse romande pour un séjour de 2 à 3 semaines durant les vacances scolaires de fin d'année son fils âgé de 14 ans et demi. Il accompagnerait son fils en voiture et viendrait le rechercher à la fin du séjour.
En échange il prendrait un garçon à peu près du même âge durant les vacances scolaires de l'été 1961. Le jeune Suisse séjournerait à Stuttgart et aurait l'occasion de faire un voyage au bord de la mer.
Adressez offres le plus vite possible :
Roland Joost, instituteur, Begnins. Tél. 9 14 75.

ÉCOLE PÉDAGOGIQUE PRIVÉE

FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

Direction : F. PIOTET

- **PRÉPARATION** de gouvernantes d'enfants et **jardinières d'enfants** et d'institutrices privées.
- **STAGE** d'application dans petites classes, garderies d'enfants, crèches, etc.
- **NOMBREUSES** situations au service des élèves diplômées.

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous.

LE DESSIN

Edition romande de ZEICHNEN UND GESTALTEN
organe de la SOCIÉTÉ SUISSE DES MAITRES DE DESSIN
Rédacteur : C.-E. Hausammann
Place Perdtemps 5 NYON

Première année **3**

POISSONS TRESSÉS

Le Musée ethnographique de Neuchâtel possède, provenant de Bornéo, un poisson tressé en feuilles de bambou. Une observation attentive nous a permis d'en comprendre la technique et nous a incité à l'expérimenter avec nos élèves. Nous avons commencé par un travail dirigé, chaque élève confectionnant un poisson semblable.

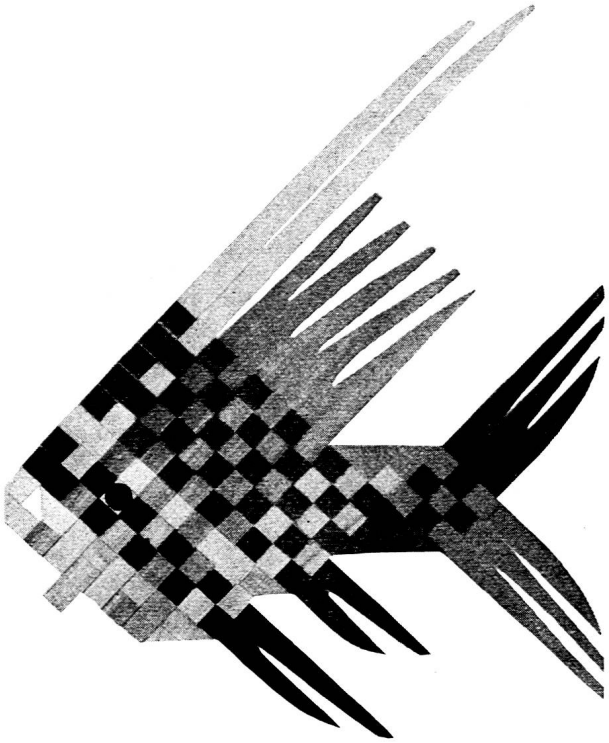

Fig. 1.

Matériel nécessaire : papier, crayon, règle graduée, ciseaux.

Marche à suivre (cf. fig. 2) :

1. Préparer des bandes de papier fendues en long par le milieu, sauf un talon de longueur variable.
2. Croiser deux de ces bandes selon le principe du tressage.
3. Les serrer à angle droit.
4. Replier perpendiculairement à elle-même la première demi-bande supérieure, dès sa sortie du croisement.
5. Retourner le tout et replier de même façon la première demi-bande supérieure en la tressant.
6. Continuer pliage et tressage : après un tour complet, introduire deux nouvelles bandes.
7. Serrer, tresser. L'introduction de nouvelles bandes rend le poisson plus grand, plus gros.
8. La longueur voulue étant atteinte, la partie la plus large représente la tête.

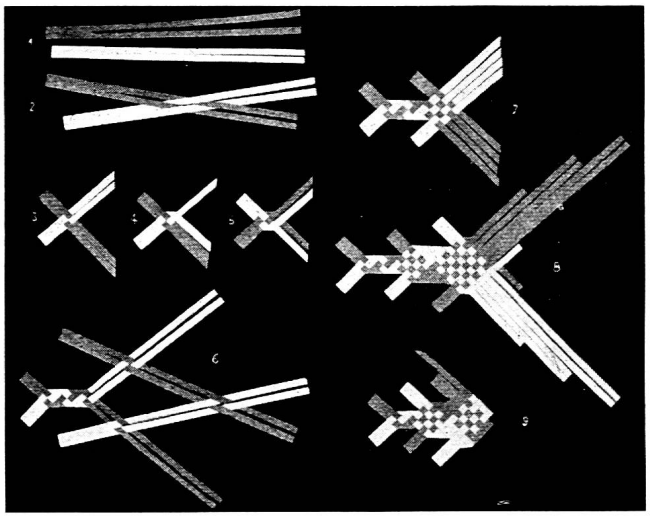

Fig. 2.

9. Replier serré le surplus des demi-bandes à leur sortie du tressage, les arrêter en les tressant en arrière, puis couper à longueur voulue. En les laissant dépasser, on forme des suppléments de nageoires.

Chaque élève a pu ainsi uniquement acquérir une technique manuelle. **Le vrai travail commence : chacun va CRÉER un poisson personnel, ou un autre animal, et le développer selon ce principe de confection.** Pour stimuler l'esprit inventif des élèves, nous leur présentons quelques possibilités :

1. Selon que l'on attend plus ou moins longtemps avant l'introduction de nouvelles bandes, le poisson sera plus gras ou plus maigre, plus long ou plus trapu.
2. Des bandes de couleurs différentes donnent un échiquier (papiers de couleur, ou gouachés sur les deux faces ou peints à l'encre de Chine, feuilles métallisées...).

Fig. 3.

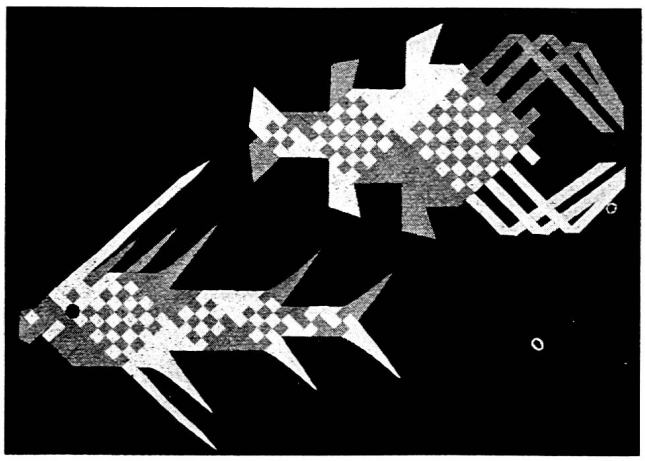

3. L'utilisation de bandes larges, fendues en trois, quatre ou plus permettent de varier les formes de l'animal.
4. La manière de replier et d'arrêter les fins de bandes modifie la tête et la bouche.
5. La longueur des nageoires, queues, pinces, antennes, jambes, dépend de la longueur des talons.
6. On peut découper ces extrémités de manière décorative.
7. Le tressage peut être grossier ou fin, selon la largeur des bandes partielles.
8. Nous déconseillons l'utilisation dans un seul et même animal de bandes partielles de largeurs différentes : leur combinaison pose des problèmes difficiles et amène des complications inattendues. Par contre, on rallonge facilement les bandes trop courtes par un simple collage.
9. Les poissons tressés en papier d'une seule couleur peuvent être décorés aux crayons de couleurs. Les carrés du tressage correspondent aux écailles.

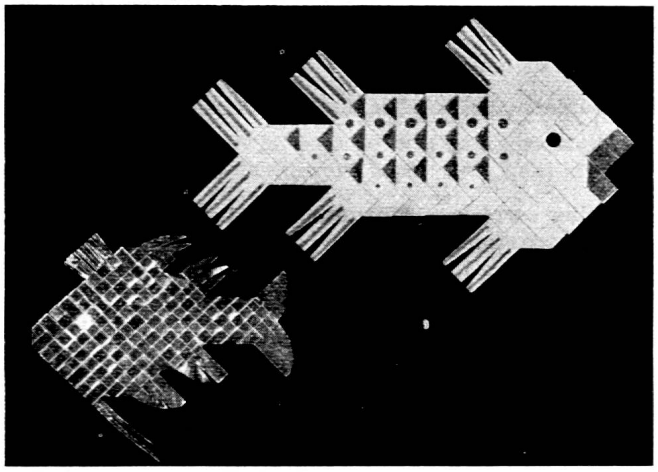

Fig. 4.

Les élèves sont libres d'expérimenter tout ce que leur suggère leur imagination. Ils s'apercevront qu'il n'est pas possible de créer n'importe quelle forme : celle-ci est déterminée par la technique du tressage. (Problèmes analogues à ceux que pose le point de croix dans les travaux à l'aiguille.)

Temps accordé : deux à trois fois 2 heures.

Concours : Qui crée l'animal le plus original et le plus beau ? (Mise à l'épreuve du sens de la forme, des couleurs, du bon goût.)

Ce travail révèle les divers tempéraments et les aptitudes des élèves. Nous avons observé les **types** suivants :

a) Ceux dont l'intérêt est centré sur les couleurs ;

b) Ceux dont l'intérêt est centré sur la forme et la construction (intuitifs systématiques).

c) Ceux qui commencent par réfléchir et par élaborer un plan de confection résultant d'une certaine vision intérieure de la forme à créer (imaginatifs). Ce sont les bricoleurs doués.

d) Ceux qui sont moins systématiques commencent immédiatement à découper, à peindre, à tresser, et font leurs trouvailles de formes au gré du travail. Les uns persévèrent, les autres se fourvoient, abandonnent, recommencent.

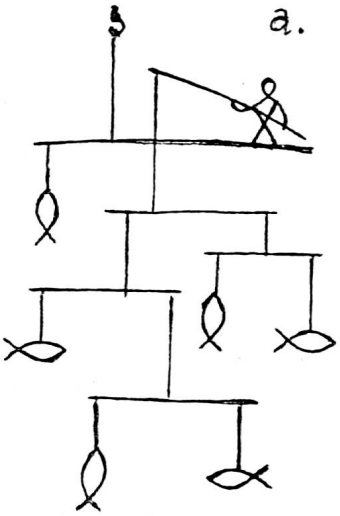

Fig. 5.

e) Ceux qui manquent d'imagination et reprennent simplement le modèle. Plus ou moins curieux, ils comptent sur les effets du hasard.

f) Les adroits et les éternels bâcleurs.

Cet exercice éveille chez la plupart des élèves la joie de la découverte et les dispose ainsi favorablement à l'égard de leur travail.

Travaux collectifs.

1. Grouper plusieurs poissons pour composer un « mobile ».
2. Fixer les poissons à la paroi par une punaise de couleur : leur œil (frises, escaliers, semis...).
3. Teinter avec une éponge un carton ondulé horizontalement. Y épingler poissons et animaux marins, plantes aquatiques (tiges de laine de couleur, feuilles de papier crêpé), coraux (fil électrique gainé de rouge). A la base, des galets et des coquillages.
4. Papier de soie et cellophane de couleur permettent de tresser des animaux qui, fixés aux fenêtres, sont, à contre-jour, d'un effet particulièrement séduisant.

Georges Mousson,
Collège secondaire d'Yverdon.

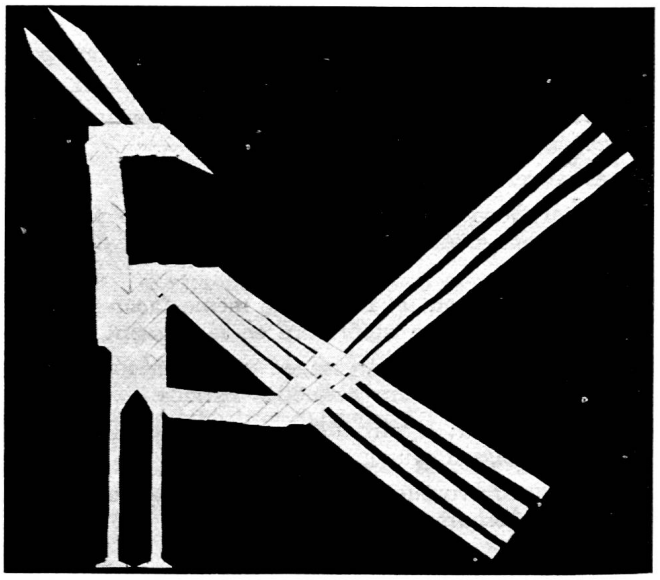

BROUILLARD

Filles de 2e année primaire supérieure (14 ans)
Crayon

Personne ne s'étonnera de voir, en novembre, un maître lucernois proposer à ses élèves de représenter un paysage noyé de brouillard. D'autant plus que cette fois le sujet appartenait au thème de « l'eau ».

Cette représentation n'offre aucune difficulté pour des élèves qui, avant de la voir au travers des fenêtres de leur classe, ont dû ce matin, comme tous les autres matins, se faufiler dans cette masse plus ou moins dense. Presque malgré eux, ils ont observé comment les arbres, les candélabres, les maisons, les personnes deviennent, à mesure que l'on s'en éloigne, de moins en moins visibles jusqu'à s'anéantir dans cette grise blancheur. Ces conditions propices à l'étude des valeurs nous ont conduits à étudier les dégradés au crayon, depuis les gris atténués des lointains jusqu'aux tons presque noirs des premiers plans.

R. Zumbühl, Lucerne.

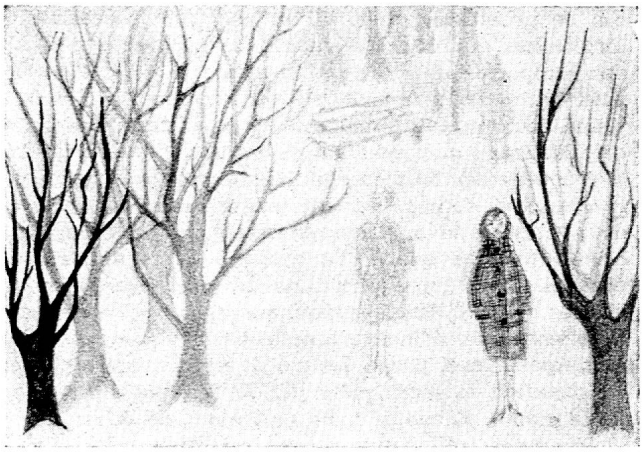

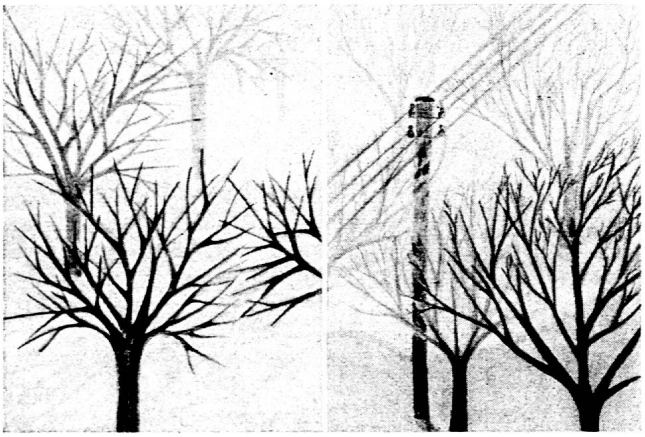

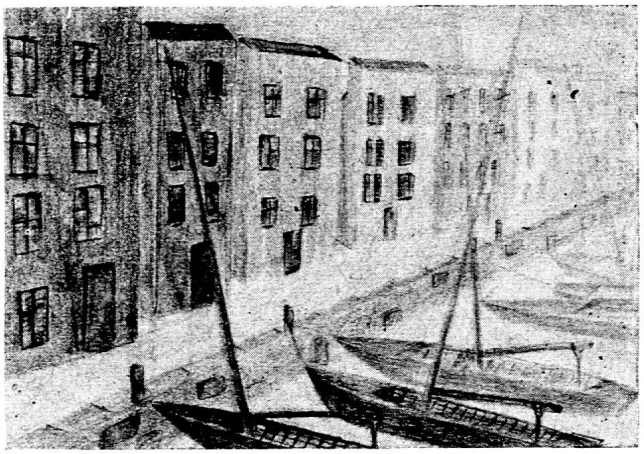

LE CONFLUENT

A l'extrémité d'une longue rue banlieusarde de Petit-Bâle, le visiteur des ports du Rhin (on aperçoit encore à peine le fleuve) arrive au but par un petit pont. Il respire l'air du port, dirige ses pas vers l'activité incessante des quais de transbordement qui, comme les flots majestueux, entraînent ses pensées jusqu'à la mer lointaine. Il a oublié — l'a-t-il même remarquée en la franchissant tout à l'heure — la *Wiese,* cette petite rivière qui longe les installations du port. Elle vient du Pays de Bade, tout proche, et a suivi la frontière avant de se jeter au Rhin.

L'embouchure de la Wiese, située dans le voisinage de notre école, a fait l'objet d'un travail proposé dans trois classes.

Deux classes d'élèves de douze ans l'ont commencé le même jour. La classe **A** a visité les lieux, en a noté les particularités, puis a passé au dessin (papier gris A4, crayons de couleur). La classe **B** a utilisé de l'encre de Chine et du crayon blanc, sur papier gris A4 également, mais sans observation préalable.

La représentation de l'espace étant, dans les deux

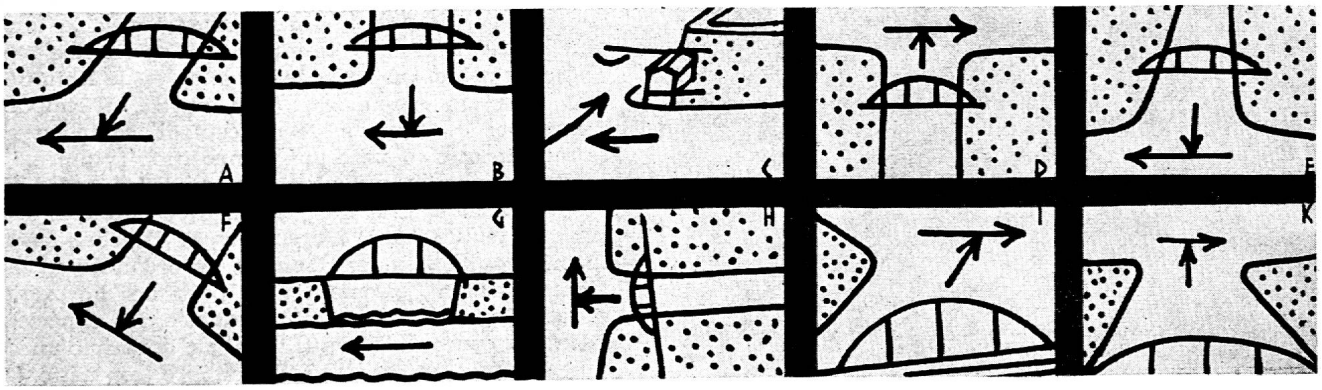

cas, le problème principal, on voit que les conditions différentes du travail devaient me permettre d'établir des comparaisons entre ces classes aux effectifs à peu près équivalents, 28 et 30 élèves.

Les deux classes ont utilisé au total dix solutions de ce problème : mon schéma les ordonne de *A* à *K*, selon la fréquence de leur emploi. Neuf ont été produites par la classe **A**, sept seulement par la classe **B**. Dans les deux classes, la solution *A* trouve la préférence des élèves (un sur quatre l'a choisie), et la majorité de ceux-ci (17 et 21) utilise l'une des cinq premières variantes *(A - E)*. Remarquons que seule la variante *C* manifeste une influence directe de la visite des lieux ; ainsi que *I* et *K* parmi les cinq autres variantes. Cette constatation est confirmée par le fait que huit élèves de la classe **A**, contre trois seulement de **B**, ont choisi l'une de ces trois solutions. On voit ainsi que la visite

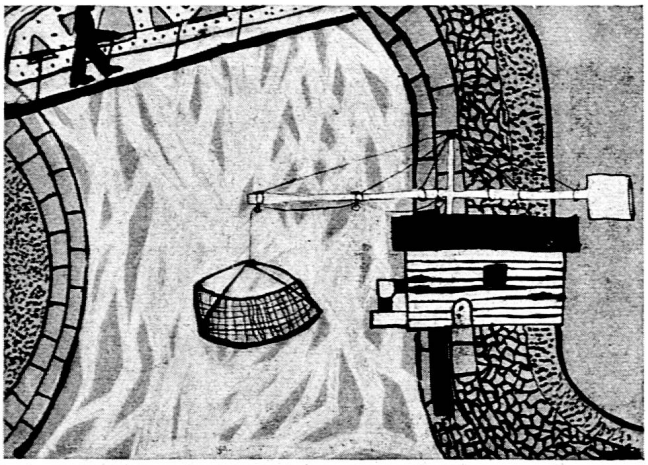

des lieux n'a aidé qu'une minorité de ces élèves de 12 ans à préciser la représentation de l'espace et à la rendre plus complète.

Il ne me paraît pas moins important de relever que cette visite n'a jamais non plus conduit les élèves à un mode de représentation décalé par rapport à leur développement. Leur attention s'est portée ailleurs : sur les particularités de la construction du pont, sur les baraques des pêcheurs qui flanquent l'embouchure avec leurs potences à carrelet et sont la caractéristique du quartier des pêcheurs de Petit-Huningue.

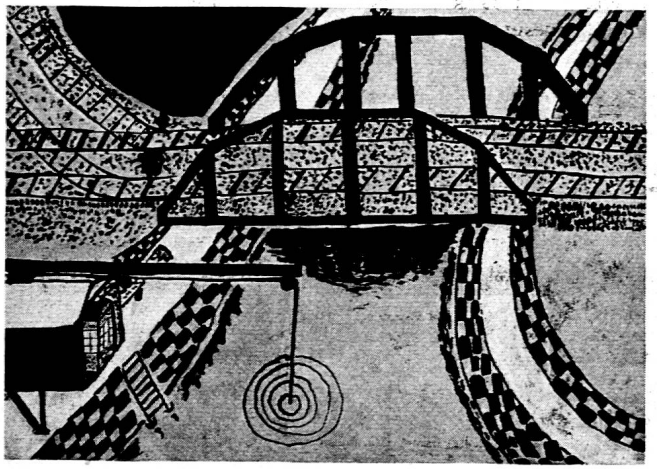

Quant à l'interprétation de l'eau elle-même, on ne peut en tirer de conclusion valable en raison de la différence des techniques employées dans l'une et l'autre classe (crayon / encre de Chine). Les travaux au crayon présentent des eaux plus ou moins nuancées, selon le choix des couleurs utilisées, mais leur surface est toujours colorée de manière uniforme, quoique en général les eaux du Rhin et celles de la Wiese soient bien différenciées. Les mouvements à la surface de l'eau ne sont le plus souvent que des accidents dus au mélange des teintes.

Tout différent est le travail à l'encre qui, par ses conditions techniques, est beaucoup plus propice à l'analyse de la représentation de l'eau. L'absence de couleurs oblige l'élève à rechercher les moyens de représentation qui se rapprochent le plus de l'aspect changeant de l'eau. Incolore, elle peut paraître claire ou foncée ; on en perçoit le calme, le mouvement, les reflets, etc. La représentation de cet élément offre un très grand choix de possibilités — souvent, les gravures anciennes ne montrent aucune différence dans la traduction du ciel et d'un cours d'eau ; une surface vide peut également signifier l'eau, pourvu qu'elle contienne un bateau — mais les recherches des élèves se restreignent naturellement aux solutions les plus simples en rapport avec leur développement.

Un petit groupe a, de plus, entrepris une transposition en linogravure de ce dessin à l'encre.

Les expériences de ces deux classes ont servi de tremplin à une classe de 4e (14 ans) pour trouver d'autres moyens d'interpréter un confluent. L'accent du travail a été déplacé : supprimant les environnements de l'embouchure, la représentation du courant d'eau devenait l'objet principal des recherches, et la limitation du champ visuel concentrait l'effort sur une représentation plane. Où est la Wiese et où est le Rhin devenait question secondaire ; par contre, il importait d'exprimer *comment* les eaux coulent, *comment* elles se mêlent, et d'en faire une composition rythmée.

La couleur a été remplacée par trois tons : des brins de papier blanc, gris, noir, déchirés ou découpés, collés sur une feuille A3. Il n'y eut besoin d'aucune savante théorie pour expliquer comment les ordonner en mouvement coulant, comment tirer parti des horizontales et des diagonales : la solution est née des expériences faites au cours du travail. Il fallait obtenir d'un courant à l'autre un passage sans coupure trop nette. C'est

avec intérêt que les élèves ont pu constater que, dans le mouvement aussi, le contraste clair/foncé devient la note dominante.

Plusieurs élèves ont été tentés de chercher d'autres solutions avec des matériaux de leur choix. Les difficultés qui en ont découlé leur ont souvent demandé beaucoup de patience, et les résultats ont été parfois sans proportion avec le temps exigé. (Citons par exemple la patience mise à dompter et fixer sur une surface plane certains copeaux pour finalement arriver à la constatation que cette épreuve leur avait ôté tout caractère.) De telles expériences ont été d'un grand profit, sans devenir jamais le but du travail, qui est toujours resté la recherche de la meilleure interprétation du confluent de deux cours d'eau.

Werner Weber, Bâle.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SSMD 1960

Samedi 1er octobre avait vu le vernissage de l'exposition « l'Eau » se prolonger par une aimable réception offerte par la ville de Lausanne et l'Etat de Vaud ; le soir avait réuni les congressistes et leurs amis aux sons d'un juvénile orchestre d'anciens collégiens veveysans. En intermède, des jeux dotés de prix de valeur (gravures originales, reproductions, livres d'art...), les sketches polyglottes de René Merminod.

Dimanche matin, la même salle accueille une longue assemblée générale sous la présidence de Paul Wyss, du gymnase de Berne. Ayant pris connaissance des rapports du président central, des groupes, du caissier, de la commission de travail — qui a encore siégé la veille, ainsi que le comité — les membres présents adoptent pour le nouvel exercice :

a) une cotisation de 15 francs, comprenant la part des groupes (3 fr. 50) et l'abonnement au bulletin ;

b) le principe d'une rétribution du rédacteur romand ;

c) le renouvellement de la contribution de 400 francs à la FEA (Fédération internationale pour l'éducation artistique) ;

d) le budget soldant avec un bénéfice présumé de 150 francs ;

e) une proposition de Hulliger tendant à demander une aide financière au Département fédéral de l'intérieur ;

f) Zofingue pour lieu de la prochaine session le samedi 9 septembre 1961, de manière que l'exposition coïncide avec le congrès de la Société pédagogique argovienne ;

g) « L'initiation à l'art et l'histoire de l'art » pour thème du congrès 1962 ;

h) la réimpression des statuts dans une rédaction amendée, en les accompagnant d'une version française ;

i) le principe d'une participation à l'exposition du congrès 1961 de la FEA en Italie. — La préparation de ce congrès, nous dit Erich Müller, de Bâle, rencontre quelques difficultés dues à certaines dissensions entre les deux associations chargées de l'organisation, ainsi qu'aux crises ministérielles qui n'ont pas encore permis de s'assurer un appui définitif de l'Etat italien. Il est probable que l'exposition sera de moitié moins importante que celle de Bâle en 1958. La commission de travail demandera à chaque groupe de proposer un envoi cohérent pour le 1er mars 1961.

Elections : Otto Burri sera délégué à la FEA en place de Jakob Weidmann ; Gottfried Tritten (Thoune) présidera la commission de travail, succédant à Hausammann (Nyon), confirmé dans ses fonctions, jusqu'ici provisoires, de rédacteur romand ; Willy Liechti (Langenthal) entre au comité comme caissier, remplaçant Karl Hausherr et Herbert Schiffmann (Berne, tous deux). Les autres membres du comité gardent leurs fonctions : Paul Wyss, Berne, président ; Kurt Ulrich, Bâle, secrétaire ; Hans Ess, Zurich, rédacteur ; Mme Jean-Richard, Zurich ; Erich Müller, Bâle ; Heinz Hösli, Lucerne ; C.-E. Hausammann, membres.

Pour clore cette assemblée, après les congratulations accoutumées, Maurice Perrenoud (Lausanne) présente avec un vif succès son film *Peintures fraîches.* Les discussions amorcées par cette projection se poursuivent autour de travaux apportés par l'orateur, puis au-delà du déjeuner, au cours d'une nouvelle visite de l'exposition.

En trois semaines d'ouverture, l'exposition a reçu 6250 visiteurs, dont 3000 adultes. Quel meilleur reflet en donner, sinon de continuer à publier quelques leçons sur le thème de « l'Eau » ?

Ceh.

Poésie de la semaine

SALUTATION

Bonjour l'aurore et vous aubade
Gai réveil de mille oisillons
Bonjour pépiements et roulades
Bonjour le jour sur les sillons.

Bonjour le chant de la fontaine
Bonjour l'air, le soleil et l'eau
Bonjour ma veste de futaine
Bonjour la clarté des bouleaux.

Bonjour le lac, les monts, la vigne
Bonjour les chemins et les bois
Bonjour les fleurs qui me font signe
Bonjour les maisons et les toits.

Bonjour les choses véritables
La lampe, le fourneau, le banc
L'armoire, l'horloge, la table
La miche auprès du lait fumant.

Le labeur vient après le somme.
Bonjour gens d'ici et d'ailleurs
Bonjour les outils et les hommes
Bonjour à tous les travailleurs.

Alexis Chevalley.

Une innovation dans le domaine de la reproduction :

le CITO MASTER 115

(fabrication suisse)

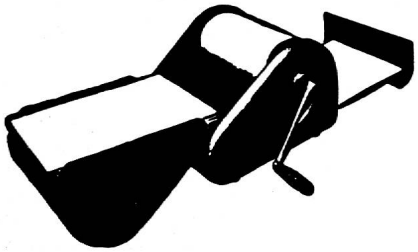

L'hectographe le plus vendu dans les écoles romandes.

Pour n'importe quel dessin, géographie, botanique, géométrie, musique, chant, tableaux - horaires, travaux d'examens, de bibliothèque, programmes de soirées, communications aux parents, circulaires, etc., aucun duplicateur mieux approprié !
Le CITO MASTER 115 travaille proprement, rapidement, sans encre, ni stencil. Il vous assure des copies en plusieurs couleurs par tirage. Les originaux peuvent être conservés et réutilisés. Portable, très solide, il est simple à l'emploi. CITO MASTER 115 est l'appareil scolaire idéal. Demandez la démonstration sans engagement d'un appareil neuf ou d'occasion.

Représentation générale Vaud / Valais / Genève :
P. EMERY, Avenue de Lavaux 70b, PULLY
Tél. (021) 28 74 02
Pour Fribourg / Neuchâtel / Jura bernois :
W. MONNIER, ch. des Pavés 3, Neuchâtel, tél. (038) 5 43 70
Fabriqué par Cito S.A. Bâle.

AURORE
Ecole d'institutrices de jardinières d'enfants
fondée en 1926

Jardin d'enfants 3 à 5 ans
Classes préparatoires 6 à 10 ans

Allie la pratique à la théorie

Dir.: Mme et Mlle LOWIS
ex-prof. Ecole Normale, diplômées Université

LAUSANNE
rue Aurore 1
Tél. 23 83 77

Musiklehrerstelle

im

Kinderdorf Pestalozzi

Trogen

Die hauptamtliche Stelle eines Musiklehrers unseres Kinderdorfes ist auf Sommer oder Herbst 1961 neu zu besetzen. Der Auftrag besteht in der Förderung und Pflege des gesamten musikalischen Lebens im Kinderdorf. Er umfasst im besonderen :

Gesangsunterricht auf allen Schulstufen
Chor- und Orchesterleitung
Instrumentalunterricht (neben Blockflöte wenn möglich Violine oder Klavier)
Mitwirkung bei den Veranstaltungen des Kinderdorfes

Mitarbeit der Frau auf künstlerischem, sozialem oder erzieherischem Gebiet erwünscht.

Nähere Auskunft über die Stelle erteilt der Leiter des Kinderdorfes, an den auch die handschriftliche Anmeldung bis spätestens Ende März 1961 zu richten ist. Erbeten sind Angaben über die persönlichen Verhältnisse des Bewerbers, über seinen Bildungsgang und seine bisherige berufliche Tätigkeit, ferner Zeugnisabschriften, Hinweise bezüglich Referenzen und ein Foto.

Dorfleitung Kinderdorf Pestalozzi Trogen

Méthode pratique pour apprendre le russe

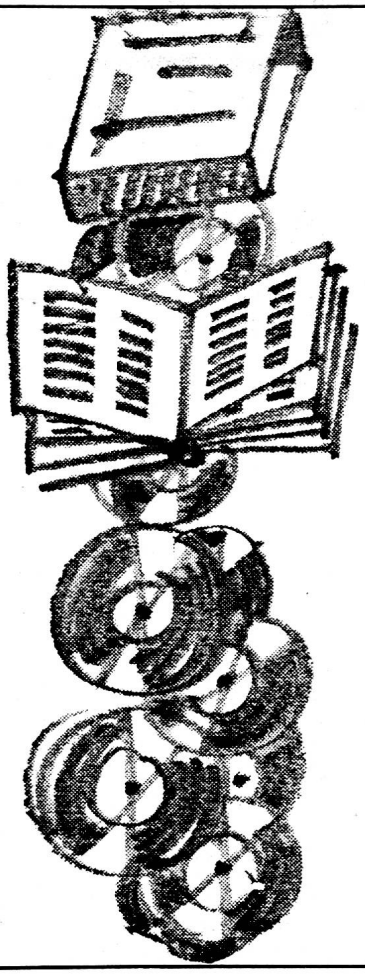

Il y a deux langues qu'il faut savoir pour comprendre le monde entier :

l'anglais et le russe

Nous vous proposons une

Méthode moderne pour apprendre le russe, par S. K. Linov comprenant 1 livre de 340 pages et 11 disques microsillons de 17 cm. de diamètre, de 33 tours.
Le tout dans un élégant coffret : seulement Fr. 98.—

Cette Méthode utilise les techniques modernes de l'enseignement des langues.
Vous pouvez dès maintenant apprendre chez vous le russe et vous pourrez répéter autant de fois que vous le désirerez la leçon parlée.

Commandez dès aujourd'hui cette Méthode, ou demandez-nous la documentation :

Edition Suisse-URSS, rue Ancienne-Douane 2, Lausanne
Tél. (021) 23 75 66. CCP : II 15485

Bibliothèque nationale suisse
Berne

J.A.
Montreux 1

S. A. DE L'IMPRIMERIE CORBAZ, MONTREUX